

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:

The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, May 1, 2013
Thursday, May 2, 2013

Issue No. 33

Third and fourth (final) meetings on:

Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-17)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET DU
COMMERCE

Président :

L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 1^{er} mai 2013
Le jeudi 2 mai 2013

Fascicule n^o 33

Troisième et quatrième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi S-17, Loi mettant en oeuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts

Y COMPRIS :
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-17)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Black	Maltais
* Cowan (or Tardif)	Massicotte
Greene	Moore
Harb	Nancy Ruth
* LeBreton, P.C. (or Carignan)	Oliver
	Ringuette
	Smith (<i>Saurel</i>)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) replaced the Honourable Senator Patterson (*May 2, 2013*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Tkachuk (*April 30, 2013*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Smith (*Saurel*) (*April 26, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Black	Maltais
* Cowan (ou Tardif)	Massicotte
Greene	Moore
Harb	Nancy Ruth
* LeBreton, C.P. (ou Carignan)	Oliver
	Ringuette
	Smith (<i>Saurel</i>)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 2 mai 2013*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 30 avril 2013*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Smith (*Saurel*) (*le 26 avril 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013
(80)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:19 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Patterson and Ringuette (11).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 17, 2013, the committee continued its examination of Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

WITNESSES:

LexSage Professional Corporation:

Cyndee Todgham Cherniak, Counsel.

PricewaterhouseCoopers LLP:

Nick Pantaleo, Partner.

University of Calgary School of Public Policy:

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Mintz, Ms. Todgham Cherniak and Mr. Pantaleo each made a statement and, together, answered questions.

At 5:35 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room and that blackberries and cellular phones not be used.

At 5:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013
(80)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Patterson et Ringuette (11).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 avril 2013, le comité poursuit son examen du projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

LexSage Professional Corporation :

Cyndee Todgham Cherniak, avocate-conseil.

PricewaterhouseCoopers LLP :

Nick Pantaleo, partenaire.

École de politique publique de l'Université de Calgary :

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Mintz, Mme Todgham Cherniak et M. Pantaleo font chacun un exposé, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 35, la séance est suspendue.

À 17 h 37, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle, et que l'utilisation des appareils BlackBerry et des téléphones cellulaires soit interdite.

À 17 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013
(81)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette and Smith (*Saurel*) (12).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 17, 2013, the committee continued its examination of Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

With leave, it was agreed that clauses 11 to 13 carry.

With leave, it was agreed that clauses 14 and 15 carry.

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013
(81)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Moore, Nancy Ruth, Oliver, Ringuette et Smith (*Saurel*) (12).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 avril 2013, le comité poursuit son examen du projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu d'adopter les articles 11 à 13.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu d'adopter les articles 14 et 15.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

With leave, it was agreed that schedules 3 to 6 carry.

It was agreed that clause 1, which contains short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the committee report the bill without amendment.

At 10:34 a.m., the committee suspended.

At 10:35 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that the steering committee undertake getting additional information on behalf of the committee following the April 25, 2013 committee meeting.

At 10:50 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter l'annexe 1.

Il est convenu d'adopter l'annexe 2.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu d'adopter les annexes 3 à 6.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le comité fasse rapport du projet de loi sans amendement.

À 10 h 34, la séance est suspendue.

À 10 h 35, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le comité de direction obtienne des renseignements supplémentaires au nom du comité à la suite de la réunion du comité du 25 avril 2013.

À 10 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité

Keli Hogan

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes, has, in obedience to the order of reference of April 17, 2013, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-17, Loi mettant en oeuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts, a, conformément à l'ordre de renvoi du 17 avril 2013, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

IRVING R. GERSTEIN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes, met this day at 4:19 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

This afternoon our committee will continue our study of Bill S-17, the tax convention implementations act, 2013. The purpose of this enactment is to implement four recent tax treaties that Canada has concluded with Namibia, Serbia, Poland and Hong Kong. This act also implements amendments to provisions for the exchange of tax information found in the tax treaties that Canada has concluded with Luxembourg and Switzerland.

We heard previously from officials from both the Department of Finance and Canada Revenue Agency. They spoke to the policy development and implementation of tax treaties respectively.

We are pleased to welcome today Cyndee Todgham Cherniak, Counsel for LexSage Professional Corporation; and Nick Pantaleo, Partner of PricewaterhouseCoopers LLP. By video conference, we are delighted to welcome Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy at the University of Calgary School of Public Policy.

Mr. Mintz, we would be delighted if you would like to say a few opening words. You may say even more than a few.

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy, University of Calgary School of Public Policy: Thank you very much. It is a pleasure to join you from afar here in Calgary.

Normally when you are asked to talk about four bilateral treaties, as in the case of these ones with Namibia, Serbia, Poland and Hong Kong, you kind of wonder why you are doing such a long study of that, but of course there is now extreme interest in understanding issues around the taxation of foreign-source income and what Canadian public policy should be around that, particularly as there has been heightened interest in people with offshore accounts and also some of the questions that often

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts, se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, et bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Cet après-midi, le comité poursuivra son étude du projet de loi S-17, la Loi de 2013 pour la mise en œuvre de conventions fiscales. L'objectif du texte est de mettre en œuvre quatre traités fiscaux récemment conclus par le Canada avec la Namibie, la Serbie, la Pologne et Hong Kong. Il met également en œuvre des modifications visant les dispositions portant sur l'échange de renseignements des traités fiscaux conclus avec le Luxembourg et la Suisse.

Nous avons déjà entendu le témoignage des représentants du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada, qui ont abordé respectivement l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des traités fiscaux.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui Cyndee Todgham Cherniak, avocate-conseil chez LexSage Professional Corporation, ainsi que Nick Pantaleo, partenaire chez PricewaterhouseCoopers LLP. C'est aussi avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique à l'École de politique publique de l'Université de Calgary, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Monsieur Mintz, nous serions ravis de vous entendre prononcer quelques mots d'ouverture; vous pourrez même en dire plus que quelques-uns.

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique, École de politique publique de l'Université de Calgary : Merci beaucoup. C'est un plaisir de me joindre à vous à distance, depuis Calgary.

Normalement, lorsqu'on nous demande de parler de quatre traités bilatéraux, comme ceux que le Canada a conclus avec la Namibie, la Serbie, la Pologne et Hong Kong, on se demande un peu pourquoi en faire une étude aussi approfondie. Mais de nos jours, on s'intéresse au plus haut point aux questions entourant l'imposition des revenus de source étrangère et aux politiques gouvernementales que le Canada devrait adopter à cet égard, d'autant plus que les personnes possédant un compte à l'étranger

get raised about some companies parking money abroad and not paying tax in Canada.

I will say a couple of words about that, and then I will be pleased later, when the discussion takes place, to be able to discuss or answer any questions that might be relevant to these issues.

Let me first start from a very broad brush point. It is very important to make the distinction between what you might call tax evasion and tax avoidance. Tax evasion is when people actually misrepresent their income or misreport their income in order to avoid paying taxes. It is illegal; it is subject to criminal or civil penalties, and it is, therefore, a very specific type of issue that needs to be dealt with.

Of course, that is one concept that one talks about, and some of the discussions we have seen in the press about offshore accounts is the concern of whether people are actually paying their tax on their offshore accounts that should be reported to the Canadian government as part of their personal income or potentially corporate income, if that is the case.

The other issue is a different one, and that is tax avoidance. Tax avoidance is really quite legal ways of trying to avoid paying taxes by taking a different type of action that would lead to a reduction in tax. Economists often talk about the behavioural effects of taxes, and tax avoidance, in a way, applies to any time someone tries to make decisions that are influenced by taxation. For example, if you tax beer more than wine, people will then drink more wine relative to beer. You can almost call that a form of tax avoidance.

At the international level, of course, we think of tax avoidance as companies or individuals who decide to shift income from one jurisdiction to another, let us say from a high-tax jurisdiction to a lower-tax jurisdiction, in order to reduce the amount of tax they pay or to avoid some of their tax. It could be perfectly legitimate; it could be perfectly part of public policy in understanding it and tolerating it or even encouraging it, but that is a completely different issue from tax evasion.

When you look at the bilateral treaties, as in these four cases, they have two purposes. One is to avoid double taxation of income, and that can arise when two different jurisdictions want to tax the same income and so then apply different taxes on it. Most treaties either allow one country to credit foreign taxes against taxes that they would normally levy on foreign-source income earned by their residents, or they would have what is called an exemption system where you allow let us say a resident, if the resident is earning income abroad, to not have to pay home tax on that income; instead the presumption is they will be paying tax in the foreign jurisdiction on that income. Those are two different mechanisms of trying to avoid double taxation. That is usually engrained in treaties.

In addition, there are withholding taxes often applied on non-resident income so that the host country can get some money that is being paid as, for example, rents or fees or royalties or interest

suscitent l'intérêt, tout comme certaines questions qui reviennent souvent à propos d'entreprises qui placent leur argent à l'étranger sans payer d'impôts au Canada.

Je vais commencer par en parler un peu, après quoi je serai ravi de répondre à toute question sur le sujet, pendant la discussion.

Permettez-moi de commencer par un renseignement très général. Il est très important d'établir une distinction entre fraude fiscale et évitement fiscal. En fait, on parle de fraude fiscale lorsqu'un individu déclare des revenus inexacts ou incomplets pour éviter de payer de l'impôt. C'est illégal, et l'individu s'expose ainsi à des sanctions pénales ou civiles. Il s'agit donc d'un type de problème bien spécifique qu'il faut aborder.

Ce concept fait naturellement couler beaucoup d'encre, et on peut constater dans la presse que d'aucuns se demandent si les détenteurs de comptes à l'étranger versent bel et bien de l'impôt au gouvernement canadien sur cet argent qui devrait être déclaré dans leur revenu personnel ou de société, le cas échéant.

Par ailleurs, l'évitement fiscal est un enjeu différent. Il s'agit de trouver des façons bien légales de ne pas payer d'impôt en modifiant son comportement dans le but d'obtenir une réduction fiscale. Les économistes parlent souvent des effets comportementaux des impôts. Dans une certaine mesure, chaque décision influencée par l'imposition constitue un évitement fiscal. Par exemple, si la bière est plus taxée que le vin, les consommateurs boiront plus de vin que de bière. Il s'agit pratiquement d'une forme d'évitement fiscal.

À l'échelle internationale, on parle naturellement d'évitement fiscal lorsque des entreprises ou des particuliers décident de transférer leurs revenus d'un pays à un autre, à savoir d'une nation fortement imposée à une qui l'est moins, dans le but de payer moins d'impôt ou de se soustraire partiellement à l'impôt. Ce pourrait être parfaitement légal et faire l'objet d'une politique gouvernementale qui comprend le phénomène, le tolère et l'encourage même, mais cela n'a rien à voir avec la fraude fiscale.

Les traités bilatéraux comme les quatre qui sont à l'étude poursuivent deux objectifs. Le premier est d'éviter la double imposition du revenu, ce qui peut arriver si deux pays veulent imposer le même revenu en y appliquant un taux différent. Dans la plupart des traités, un des pays peut créditer l'impôt qu'un résident a versé à l'étranger du montant qu'il aurait normalement prélevé sur ce revenu gagné à l'étranger. Sinon, les traités prévoient un régime d'exemption permettant à un résident qui a gagné un revenu à l'étranger, disons, de ne pas verser d'impôt sur celui-ci à son pays de résidence. On présume alors que la personne a payé de l'impôt sur ce revenu au pays étranger. Voilà deux mécanismes différents qui visent à éviter la double imposition, et qui font habituellement partie des traités.

De plus, le revenu des non-résidents fait souvent l'objet de retenues d'impôts pour que le pays d'accueil puisse percevoir une partie de l'argent versé à une multinationale ou à un investisseur

or dividends to a multinational or to an investor in the home country. In that case, there is a view that again those types of taxes would be credited against the income tax that would be paid in the home country by the resident to their own government.

That is clearly one role of these treaties. The other role of these treaties is exchange of information. Treaties can help reduce the potential for tax evasion because a government does have the right to go to another government requesting information on a taxpayer that could lead to actions taken to ensure that the taxpayer is paying the amount of tax owing to the home government where the investor might happen to live. That is a very important part of these tax treaties. In some ways it can help in dealing with tax evasion in that sense.

In the case of these four treaties, I have one final point with respect to Hong Kong. About 12 years ago I wrote an article arguing that Canada should have a treaty with Hong Kong. Hong Kong has a relatively low income tax rate. At that time, it was around 16.5 per cent. When I wrote the article, Hong Kong had no withholding taxes and a very different type of treatment of income compared to other parts of the world. They have what is called a source-based tax, an owing tax on income at source and no tax on foreign-source income, and they do not allow any deductions from foreign sources to be taken in Hong Kong. It really does operate as a pure source base.

However, because there were no withholding taxes there was a view of "Why should Canada have a treaty with them because we cannot negotiate lower withholding taxes given they already have zero withholding taxes in Hong Kong?" However, from the point of view of exchange of information, that treaty would be very valuable. I had argued that we should be moving into that sort of treaty. It also might deal with some of the other issues that arise in trying to determine where income is sourced. Another part of the role of double taxation treaties is to make clear what we mean by permanent establishment and other kinds of distinctions that are important in determining that.

I am pleased to see this Hong Kong treaty and think it is exactly the right thing to do, and I very much support it.

Mr. Chair, I am happy to finish my comments at this point.

The Chair: Thank you very much. We will hear from the next two members of our panel and then move to questions. I will turn now to Mr. Nick Pantaleo.

Nick Pantaleo, Partner, PricewaterhouseCoopers LLP: Good afternoon. I am a chartered accountant and lead partner at PricewaterhouseCoopers Canadian National Tax Services group. I am also the current president of the Canadian branch of the International Fiscal Association. I have specialized in international taxation for most of my 27 years as a corporate tax adviser.

étranger, comme des loyers, des frais, des redevances, des intérêts ou des dividendes. Dans une telle situation, on estime encore ici que ce genre d'imposition doit être crédité de l'impôt sur le revenu que le contribuable aurait versé au gouvernement de son pays de résidence.

Voilà donc un des rôles des traités, et le deuxième porte sur l'échange de renseignements. Les traités contribuent à limiter la possibilité de fraude fiscale en permettant à un gouvernement de demander à un autre des renseignements sur un contribuable. Des mesures pourraient ensuite être prises pour contraindre l'individu en question de verser la somme qu'il doit à son pays de résidence. Il s'agit là d'un élément très important des traités fiscaux qui peut en quelque sorte contribuer à prévenir la fraude fiscale.

En ce qui concerne les quatre traités à l'étude, j'aimerais dire une dernière chose à propos de Hong Kong. J'ai écrit un article il y a 12 ans environ dans lequel je disais que le Canada devrait négocier un traité avec cet État. Le taux d'imposition du revenu est relativement faible là-bas; à l'époque, il avoisinait les 16,5 p. 100. Lorsque j'ai rédigé l'article, Hong Kong ne faisait aucune retenue d'impôt et appliquait un système de traitement du revenu très différent de bien d'autres régions du monde. Son régime d'imposition est fondé sur la provenance du revenu, qui se traduit par une dette fiscale sur le revenu à la source, mais aucune imposition des revenus de source étrangère. Hong Kong n'autorise pas non plus les déductions de source étrangère. Rien d'autre n'entre en ligne de compte.

Cependant, puisque Hong Kong ne faisait pas de retenue d'impôt, certains se demandaient pourquoi le Canada devait conclure un traité avec lui étant donné que nous ne pourrions pas négocier de retenue inférieure. Or, le traité sera des plus utiles sur le plan de l'échange de renseignements. Je disais à l'époque que c'est le genre de traité que nous devons conclure. Il réglera peut-être aussi certains problèmes qui surviennent lorsqu'on tente de déterminer la provenance d'un revenu. Les traités sur la double imposition permettent également de préciser ce qu'on entend par un établissement stable et d'établir une distinction entre divers éléments qui servent à le déterminer.

Je suis ravi de ce traité avec Hong Kong, car je pense que c'était exactement la chose à faire. Je l'appuie donc sans réserve.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons écouter les deux autres témoins, après quoi nous passerons aux questions. Je laisse maintenant la parole à M. Nick Pantaleo.

Nick Pantaleo, partenaire, PricewaterhouseCoopers LLP : Bonjour. Je suis comptable agréé et partenaire responsable de la mission au sein du groupe national des services fiscaux du Canada, chez PricewaterhouseCoopers. Je préside aussi le chapitre canadien de l'Association fiscale internationale. Je me suis spécialisé dans la fiscalité internationale pendant la majeure partie de mes 27 années d'expérience à titre de conseiller sur l'impôt des sociétés.

In December 2007, I was appointed by Finance Minister Jim Flaherty to serve as a member of his Advisory Panel on Canada's System of International Taxation. The panel's final report was issued in December 2008.

I want to thank the committee for the privilege of being before you today to speak about and to answer your questions on Bill S-17. Similar to all of Canada's tax treaties, the tax treaties covered by this bill are based on the Organisation for Economic Co-operation and Development Model Tax Convention on Income and on Capital.

I do support the enactment of Bill S-17 and the government's continued efforts to enter into new tax treaties and tax information exchange agreements, or TIEAs, with Canada's existing and future trading partners and also its efforts to renegotiate and update existing treaties and TIEAs to ensure that they reflect current international norms and practices.

As the honourable senators of this committee know, Canada has one of the largest tax treaty networks among developed countries. By my count, the enactment of Bill S-17 will bring the total number of Canadian tax treaties in force to 93, to go along with 30 TIEAs that are either enforced, signed but not yet enforced, or under negotiation.

Tax treaties play an important role in Canada's tax system by helping to create a level playing field for domestic business activities carried on in Canada by foreign and Canadian businesses while helping to ensure that Canadian-source income is properly measured and taxed in Canada.

As the Advisory Panel on Canada's System of International Taxation further noted in our final report to the minister:

... tax treaties can provide important tax benefits to investors, such as lower withholding taxes on cross-border payments, reduced taxation of capital gains in the countries where these gains arise, and double tax relief in their home countries for taxes imposed abroad.

Tax treaties also enable governments to exchange information, provide mutual assistance in tax collection and encourage foreign investment.

Also, a key objective of the Canadian government is to pursue new and deeper international trade and investment relationships. This is not surprising given that more than 60 per cent of the Canadian economy and one in five jobs in Canada are generated by trade. In my view, tax treaties contribute toward the success of such global trading agreements.

En décembre 2007, le ministre des Finances Jim Flaherty m'a désigné pour siéger au Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, qui a soumis son rapport final en décembre 2008.

Je tiens à vous remercier de m'accorder le privilège de vous parler aujourd'hui du projet de loi S-17, puis de répondre à vos questions là-dessus. À l'instar de tous les traités fiscaux canadiens, les traités visés par le projet de loi s'inspirent du Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE.

Je suis en faveur de l'adoption du projet de loi S-17, et j'appuie les efforts soutenus du gouvernement pour conclure de nouveaux traités fiscaux et accords d'échange de renseignements à des fins fiscales, ou AERF, avec nos partenaires commerciaux d'aujourd'hui et de demain. Je félicite aussi les efforts déployés pour renégocier et améliorer les traités et les AERF en place afin qu'ils reflètent mieux les normes et pratiques internationales actuelles.

Comme les honorables membres du comité le savent, le Canada est un des pays développés ayant le plus important réseau de traités fiscaux. Si mes calculs sont exacts, l'entrée en vigueur du projet de loi S-17 porterait à 93 le nombre total de traités fiscaux canadiens, en plus des 30 AERF qui sont soit en vigueur, soit signés, mais non appliqués, soit en cours de négociations.

Les traités fiscaux jouent un rôle important dans le système fiscal canadien en contribuant à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises étrangères et canadiennes qui ont des activités commerciales sur notre territoire, et en veillant à ce que les revenus gagnés au Canada soient évalués et imposés correctement.

Comme le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale l'a indiqué dans son rapport final au ministre :

[...] les conventions fiscales peuvent procurer aux investisseurs d'importants avantages fiscaux, comme des retenues d'impôt plus faibles sur des paiements transfrontaliers, une imposition moindre des gains en capital dans les pays où ces gains ont été réalisés, et des mesures dans leur pays de résidence pour éliminer la double imposition.

Les traités fiscaux permettent aussi aux gouvernements d'échanger des renseignements, de s'aider mutuellement à percevoir l'impôt et de stimuler l'investissement étranger.

De plus, un des principaux objectifs du gouvernement canadien est de bâtir des relations nouvelles et plus solides en matière de commerce et d'investissement à l'échelle internationale. Ce n'est pas surprenant, étant donné que les échanges commerciaux sont responsables de plus de 60 p. 100 de l'économie canadienne et d'un emploi canadien sur cinq. À mon avis, les traités fiscaux contribuent à la réussite de ce genre d'accords commerciaux internationaux.

It is important that Canadian businesses be provided with greater unfettered access to foreign markets, foreign investment protection and fair tax treatments in foreign nations, particularly with emerging markets in Asia, South America, Eastern Europe and Africa. These factors are critical to Canadian business decision making and competitiveness. Access to more and bigger markets will help Canadian companies be more productive.

The Hong Kong treaty is a good example of this. As PwC wrote in our 2011 pre-budget submission recommending that the government commence treaty negotiation with Hong Kong, it is the gateway to Eastern Asia and a hub for many Canadian businesses with interests in that part of the world. The Hong Kong tax treaty will ensure that Canadian businesses have the same opportunities as their competitors in other countries that do have a tax treaty with Hong Kong. The new treaty will help ensure that Canada, through the exchange-of-information provision, has the ability to better enforce compliance with its tax laws.

Thank you very much. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Pantaleo. Ms. Todgham Cherniak, please go ahead.

Cyndee Todgham Cherniak, Counsel, LexSage Professional Corporation: Thank you for inviting me here today. I am a lawyer, and I have founded LexSage, a boutique international trade and sales tax law firm in Toronto, after 20 years on Bay Street.

I am not here on behalf of a client; I am just a tax lawyer who happens to be a trade lawyer, who also happens to be a director of the Canada China Business Council, and I teach law school courses on free trade agreements. Trade is my specialty, and that is where I add flavour today.

Bill S-17 is good law and should be supported and passed by the Senate.

I would like to make a few points for your consideration. Tax treaties facilitate trade. Tax treaties are symbols of cooperation, trust and friendship between nations. Tax treaties prevent double taxation, and Mr. Mintz spoke to that. They improve stability, transparency, fairness, procedural fairness and tax certainty relating to international trade and transactions. Tax treaties are good for Canadian businesses with activities abroad through branches, subsidiaries and other business enterprises. Tax treaties are good for individuals, employers, directors of corporations, students, shareholders, et cetera.

Il est important que les entreprises canadiennes aient plus librement accès aux marchés étrangers, à une protection des investissements étrangers et à des mesures fiscales justes au sein des pays étrangers, plus particulièrement dans les marchés émergents d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est et d'Afrique. C'est facteurs sont essentiels à la prise de décisions et à la compétitivité des entreprises canadiennes. Si celles-ci ont accès à un plus grand nombre de marchés importants, elles pourront avoir un meilleur rendement.

Le traité avec Hong Kong est un bon exemple. Comme PricewaterhouseCoopers l'a écrit dans le mémoire prébudgétaire qu'il a présenté en 2011, où il recommandait au gouvernement de commencer à négocier un traité avec Hong Kong, l'État représente une porte d'entrée dans l'Est asiatique et une plaque tournante pour bien des entreprises canadiennes qui s'intéressent à cette région du monde. Grâce au traité fiscal avec Hong Kong, les entreprises canadiennes profiteront des mêmes occasions que leurs concurrents d'autres pays qui ont eux aussi conclu un traité fiscal avec Hong Kong. Les dispositions sur l'échange de renseignements du nouveau traité permettront au Canada de mieux appliquer son régime fiscal.

Je vous remercie infiniment, et j'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Pantaleo. Madame Todgham Cherniak, vous pouvez y aller.

Cyndee Todgham Cherniak, avocate-conseil, LexSage Professional Corporation : Merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui. Je suis avocate et fondatrice de LexSage, un cabinet d'avocats spécialisé en droit sur les taxes de vente et en droit commercial international, qui a désormais pignon sur rue en plein cœur de Toronto, après 20 ans sur la rue Bay.

Je ne représente aujourd'hui aucun client. Je suis une simple avocate-fiscaliste qui se trouve à être spécialisée en commerce, directrice du Conseil commercial Canada-Chine, et à enseigner les accords de libre-échange à la faculté de droit. Le commerce est ma spécialité, et c'est l'angle que je pourrai ajouter aujourd'hui.

Le projet de loi S-17 est valable, et le Sénat devrait l'adopter.

Permettez-moi de vous présenter quelques points. Les traités fiscaux facilitent les échanges commerciaux. Ils représentent la coopération, la confiance et l'amitié entre les nations. Ils empêchent aussi la double imposition, dont M. Mintz a parlé. Ils améliorent la stabilité, la transparence, la justice, l'équité procédurale et la certitude fiscale du commerce international et des transactions à l'étranger. Les traités fiscaux sont avantageux pour les entreprises canadiennes ayant des branches, des filiales ou d'autres sociétés en activité à l'étranger. Ils sont désirables pour les particuliers, les employeurs, les directeurs d'entreprise, les étudiantes, les intervenants, et ainsi de suite.

As Mr. Mintz mentioned, the Canada-Hong Kong tax treaty is long overdue, and I, too, have written in the past about this, wondering why we did not have a tax treaty yet with Hong Kong, given the extensive business activities between Canada and Hong Kong and Canada and China.

The Canada-Poland tax treaty is long overdue.

When passed, Bill S-17 will allow for the implementation of four new tax treaties, five protocols, one agreement and one supplementary agreement. It does a lot.

One of the tax treaties — Namibia — was signed on March 25, 2010. That was a while ago. The other agreements were signed in 2012.

Some of these treaties provide significant opportunities for Canadian businesses doing business abroad. For example, the Canada-Hong Kong tax treaty provides many opportunities for savings in Asia for businesses that operate in Hong Kong and in China. We are in negotiations for the Trans-Pacific Partnership Agreement. This will be a hub to Asia.

The Canada-Poland tax treaty provides a foundation stone for the Canada-EU TIEA, which is currently being negotiated. Canada does have tax treaties with other EU nations.

The Canada-Namibia tax treaty will benefit Canadian mining and petroleum companies doing business in that country.

There is greater tax certainty when it comes to the withholding tax on dividends for all four of the new tax treaties, and there is greater certainty when it comes to withholding tax on interest. There is a lot of other tax certainty; I just will not list it all.

Bill S-17 also helps Canada's tax authorities. The tax treaties prevent tax avoidance and combat tax avoidance and evasion. The protocol on agreements between Canada and Luxembourg incorporate mutual assistance, the exchange of information, cooperation and coordination. The Canada Revenue Agency will have a better, improved enforcement tool to obtain information about Canadians with assets in Luxembourg and doing business abroad in that nation. The supplemental convention between Canada and Switzerland also provides a better enforcement tool.

As previously mentioned, the four new tax treaties also contain provisions that deal with the exchange of information. Therefore, in all of these cases, Canadian businesses doing business abroad will do good business, and for anything that is improper, there can be mutual cooperation between Canada and other nations.

Comme M. Mintz l'a dit, le traité fiscal entre le Canada et Hong Kong est attendu depuis longtemps. J'ai moi aussi déjà écrit à ce sujet; je me demandais pourquoi nous n'avions pas encore conclu un traité fiscal avec Hong Kong, compte tenu des activités commerciales soutenues entre le Canada et Hong Kong ou la Chine.

Le traité fiscal entre le Canada et la Pologne se fait lui aussi attendre depuis longtemps.

Une fois adopté, le projet de loi S-17 permettra la mise en œuvre de quatre nouveaux traités fiscaux, de cinq protocoles, d'un accord et d'une convention complémentaire. C'est beaucoup.

Un des traités fiscaux — celui avec la Namibie — a été signé le 25 mars 2010; c'était il y a longtemps déjà. Quant aux autres accords, ils ont été signés en 2012.

Certains de ces traités offrent de bonnes occasions aux entreprises canadiennes qui ont des activités à l'étranger. Par exemple, le traité fiscal entre le Canada et Hong Kong permet aux entreprises en activité à Hong Kong et en Chine d'économiser en Asie. Nous prenons part aux négociations sur le Partenariat transpacifique, et ce sera une plaque tournante en Asie.

Le traité fiscal entre le Canada et la Pologne est la pierre d'assise de l'accord d'échange de renseignements à des fins fiscales entre le Canada et l'Union européenne, dont les négociations sont en cours. Le Canada a déjà conclu des traités fiscaux avec d'autres pays européens.

Le traité fiscal entre le Canada et la Namibie sera avantageux pour les sociétés minières et d'exploitation pétrolière en activité là-bas.

Les quatre nouveaux traités fiscaux apportent une certitude fiscale accrue concernant les retenues d'impôt sur les dividendes et les intérêts. Il y a bien d'autres certitudes fiscales, mais je ne vais pas les énumérer.

Le projet de loi S-17 donne aussi un coup de pouce au fisc canadien. Les traités fiscaux visent à prévenir l'évitement fiscal et la fraude fiscale. Le protocole concernant les accords entre le Canada et le Luxembourg inclut des dispositions sur l'aide mutuelle, l'échange de renseignements, la collaboration et la coordination. L'Agence du revenu du Canada disposera ainsi d'un meilleur outil d'application de la loi et pourra obtenir des renseignements sur les Canadiens qui détiennent des actifs au Luxembourg et qui font des affaires là-bas. La convention complémentaire entre le Canada et la Suisse offre elle aussi un outil d'application de la loi amélioré.

Comme on l'a mentionné tout à l'heure, les quatre nouveaux traités fiscaux comportent également des dispositions sur l'échange de renseignements. Par conséquent, les entreprises canadiennes qui font affaire à l'étranger seront avantagées dans tous les cas, et tout ce qui ne tourne pas rond pourra faire l'objet d'une collaboration mutuelle entre le Canada et les autres pays.

Canada's tax treaty negotiators have been very busy. If you review the various agreements carefully, you will see that each of them is customized. While they follow the OECD model, they are not identical in all respects. For example, the Canada-Hong Kong tax treaty provides for a 0 per cent withholding tax on interest between arm's-length parties. The Canada-Namibia tax treaty covers petroleum taxes, income taxes and capital taxes. The Canada-Hong Kong tax treaty covers all the taxes covered by the Government of Hong Kong, the Special Administrative Region under the Inland Revenue Ordinance. The Canada-Serbia tax treaty contains provisions for independent personal services and dependent personal services while the other three tax treaties speak to income for employment.

The Canada-Hong Kong tax treaty includes in the definition of a permanent establishment the assembly or installation projects and the supervision of such services. This is good for Canadian businesses involved in architectural design, structural engineering, construction, project management, et cetera; those are some big, important Canadian companies.

I have read these tax treaties with interest — the protocols, the agreements, the supplemental conventions. I support them for what they are and what they do. The details show the benefits to Canadian businesses and the Canadian economy. Passing Bill S-17 is a vote for opportunities for Canadian businesses, and they all represent progress in the right direction. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Todgham Cherniak. Thank you all, witnesses, for your comments. We will start our questions.

Senator Black: Dr. Mintz and witnesses here in the room, thank you for those tremendous presentations. I have a question for each of the witnesses, if I may.

I will start with my great friend in Calgary. Before getting under way as a senator from Alberta, I want to remind everyone in the room that Dr. Mintz has founded and leads the University of Calgary School of Public Policy, which I am sure we all agree has become within a short period of time Canada's leading school of public policy. Thank you very much for that.

You spoke about, and I think we are interested in, the distinction in your mind between tax avoidance and tax evasion. I am particularly interested in hearing any policy recommendations that you might have to ensure that Canada can maintain an open economic trading environment while reducing incentives for tax avoidance.

Les négociateurs des traités fiscaux du Canada ont été fort occupés. Si vous examiniez attentivement les divers accords, vous verriez que chacun d'eux est fait sur mesure. Bien qu'ils s'inspirent du modèle de l'OCDE, ils ne sont pas identiques à tous égards. Par exemple, l'accord fiscal Canada-Hong Kong prévoit une retenue d'impôt de 0 p. 100 sur les intérêts provenant de parties qui traitent l'une avec l'autre en toute indépendance. La convention fiscale Canada-Namibie s'applique aux impôts sur le revenu du pétrole et aux impôts sur le capital. L'accord fiscal Canada-Hong Kong s'applique à tous les impôts perçus par le gouvernement de Hong Kong, la région administrative spéciale en vertu de l'Ordonnance sur l'impôt sur le revenu. La convention fiscale Canada-Serbie prévoit des dispositions visant l'exercice d'une profession indépendante et d'une profession dépendante, tandis que les trois autres accords s'appliquent aux revenus d'emplois salariés.

Dans l'accord fiscal Canada-Hong Kong, la définition d'établissement stable comprend une chaîne de montage ou d'assemblage ou les activités de surveillance s'y rattachant — ce qui est bon pour les entreprises canadiennes spécialisées, entre autres, en conception architecturale, en ingénierie structurale, en construction et en gestion de projets; certaines grandes entreprises canadiennes œuvrent dans ces domaines.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu ces accords fiscaux — les protocoles, les accords et les conventions complémentaires. Je les appuie à cause de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font. Les données indiquent comment les entreprises et l'économie du Canada en tireront profit. Voter en faveur du projet de loi équivaut à offrir des possibilités aux entreprises canadiennes. Tous ces accords constituent un pas dans la bonne direction. Merci.

Le président : Merci, madame Todgham Cherniak. Merci pour vos observations. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Black : Merci pour ces exposés formidables monsieur Mintz et monsieur, madame les autres témoins. J'aimerais poser une question à chacun d'entre vous, si on me le permet.

Je vais commencer par mon grand ami de Calgary. Avant de parler à titre de sénateur de l'Alberta, j'aimerais vous rappeler que M. Mintz est le fondateur et le directeur de l'École de politique publique de l'Université de Calgary, qui, en très peu de temps, est devenu — je suis certain que nous en conviendrons tous — la plus importante école de politique publique du Canada. Merci beaucoup pour cela.

Vous avez abordé un point qui nous intéresse, soit la distinction que vous faites entre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale. Je serais particulièrement intéressé d'entendre ce que vous nous recommanderiez pour que le Canada maintienne un environnement commercial ouvert et réduise le nombre d'incitations à l'évitement fiscal.

Mr. Mintz: First, as you probably know from many things I have said in the past, I am a great believer, when it comes to business taxation, in two principles. One of those is neutrality, which means similar levels of tax burdens on different types of business activities and decisions. The second is keeping rates low.

Those are two things that I always talk about; I keep harping on those points all the time. For that reason, I get some people upset when I go after special credits and exemptions in the system. I make people often very happy when I talk about lower rates. I think the two go together.

When it comes to international taxation, the principles involved with international taxation are very complicated. It is complicated because a country does not control the whole tax system of the world. When you are looking at someone who is investing in another country, it will be influenced by the taxes in that other country. It will also be influenced by the tax regime we have in Canada.

If you look at what we mean by neutrality, it is a much more complex subject. One part of neutrality is that you would like a tax system that does not, let us say, have lower taxes on foreign income relative to domestic income, and I am including the combined foreign and domestic taxes. One would not want to have that more than at home. Otherwise, you would be encouraging more capital investment abroad, or vice versa. This concept is called capital export neutrality, where you have equal rates of taxation on capital no matter whether it is invested abroad or at home. That actually gives rise to having a tax credit system, as I mentioned earlier on.

The other principle is what I would call capital import neutrality. When you are bringing capital into a jurisdiction, that capital should be taxed at the same rate as other capital, no matter where it comes from. In other words, everyone is on an equal playing field. That is also good from the point of view of neutrality.

The problem is trying to put all these things together. Unless you have equal rates of taxation around the world, in other words, everyone has the same level of taxation, you cannot ever get both these principles holding simultaneously internationally. That is where some people argue maybe we should get rid of these source-based taxes called corporate taxes or talk about other types of mechanisms that would try to get you to that position. It really is very difficult. As a result, countries have to do the best they can do relative to those issues.

When I ran the technical committee on business taxation 14 years ago, we made some recommendations on issues that we looked at, and there are some things that I find troubling around the world today. This is going to be reflected in the OECD base erosion exercise they are now looking at. The big concern I have is that the way international tax systems work — I am talking about

M. Mintz : Premièrement, comme vous le savez probablement déjà en raison de tout ce que j'ai dit dans le passé, pour ce qui est de l'imposition des entreprises, je crois fermement en deux principes : l'un étant la neutralité — ce qui se traduit par des niveaux d'imposition similaires pour différents types d'activités commerciales —, l'autre, le maintien de faibles taux d'imposition.

Voilà deux choses dont je parle constamment et sur lesquelles j'insiste. Je suscite donc l'indignation chez certaines personnes quand je réclame des crédits d'impôts spéciaux et des exonérations fiscales. Toutefois, je fais souvent très plaisir aux gens quand je parle en faveur de faibles taux d'imposition. Je pense que ces deux principes vont de pair.

Les principes qui s'appliquent à la fiscalité internationale sont très compliqués du fait qu'un pays donné ne contrôle pas le régime fiscal du monde entier. Quand un Canadien fait des investissements dans un autre pays, il doit payer des impôts dans ce pays comme au Canada.

Ce que nous entendons par neutralité est beaucoup plus complexe. Un aspect de la neutralité, c'est d'avoir un régime qui ne prévoit pas de plus faibles taux d'imposition pour les revenus étrangers que pour les revenus nationaux — et je parle des impôts étrangers et nationaux combinés. On ne voudrait pas que les revenus d'ailleurs soient soumis à un plus faible taux que ceux d'ici. Autrement, on encouragerait les gens à investir plus de capitaux à l'étranger, ou vice versa. Il s'agit de ce qu'on appelle le principe de la neutralité à l'égard des capitaux exportés, selon lequel les taux d'imposition sont les mêmes peu importe que les capitaux aient été investis à l'étranger ou au pays. En fait, comme je l'ai mentionné plus tôt, cela nous oblige à créer un système de crédits d'impôt.

L'autre principe, c'est ce que j'appelle la neutralité à l'égard des capitaux importés. Quand on fait entrer du capital dans un pays, celui-ci doit être soumis au même taux qui s'applique à tout autre capital, indépendamment de sa provenance. En d'autres mots, tout le monde est sur un pied d'égalité. Voilà une bonne chose du point de vue de la neutralité.

Ce qui pose problème, c'est la coexistence de tous les différents régimes. On ne pourra jamais adhérer simultanément à ces deux principes à l'échelle internationale à moins d'avoir le même taux d'imposition partout dans le monde. Certains soutiennent que nous devrions peut-être nous débarrasser des impôts déterminés en fonction de la provenance — appelés les impôts sur le revenu des sociétés — ou envisager d'autres genres de mécanismes qui permettraient d'y arriver. C'est vraiment très difficile. Par conséquent, les pays font de leur mieux sur ce plan.

Quand je dirigeais le Comité technique de la fiscalité des entreprises, il y a 14 ans, nous avons formulé des recommandations pour remédier à des problèmes que nous avions étudiés. Certaines des choses qui se font dans le monde à l'heure actuelle m'inquiètent. Il en sera question au cours de l'étude que l'OCDE mène sur l'érosion de l'assiette fiscale. Je

them in total, all the countries and how they operate — I would be very concerned that, in the absence of taxation, you have a certain amount of investment that take place around the world, which is based on good economic decision making. Then when you have distortionary taxes, and I am talking about the whole system internationally, we may end up either getting too much or too little cross-border investment taking place because of the way the system operates.

In my view, we will need a certain amount of international cooperation, and I think Canada should support that in terms of trying to deal with what I think are some significant distortions that operate in the system. It is very hard for any individual country to try to put a limitation on what you might think is base erosion.

For example, I can make a very strong case for why we should put some limitation on interest deductions taken in Canada for investments abroad. It is not based on the principle that income abroad is not being taxed by Canada. That is not the argument, in my view. The argument is that there are certain tax structures that may be encouraging too much investment taking place, such as where you get double-dip financing. This is actually not only eroding Canada's base, and another base, but it is actually leading to too much capital investment. There is one thing I really dislike, and that is when you have negative effect of tax rates, when you can get double deductions for earning the same amount of income, or triple deductions, in some cases, if you do the right planning.

It is hard for Canada to put limitations on it because other countries might not do it, and then you put your own companies at a competitive disadvantage trying to operate in another country, and that is with respect to this principle of capital import neutrality and level playing fields. This is a good example of a difficult problem to get international cooperation on, but it is the only way I can see solving it. When one country tries to do it themselves, they could put their own companies at a disadvantage. Therefore, if you wanted to try to reduce some of the tax avoidance that takes place in this respect, then it may be that international cooperation will be the only way that one could maybe put some limitations on this. There are some countries that do put tougher rules on, like the United States with their interest allocation rules, but generally there are many countries that do not. As a result, it is hard.

Senator Black: It sounds hard. Thank you.

Senator Ringuette: My question is addressed to all three of you. Looking at the expertise you have in the area, it might be a simplistic question, but all three of you have indicated the importance of tax treaties with regard to trade, so why are we not including tax agreements when we negotiate trade agreements?

m'inquiète beaucoup de la manière dont les régimes fiscaux fonctionnent à l'échelle internationale — je parle de l'ensemble des différents régimes dans le monde : les exonérations d'impôts poussent certains à investir à l'étranger, parce qu'il s'agit d'une bonne décision du point de vue financier. Quand on rajoute à cela des impôts générateurs de distorsion — et je parle de tous les régimes pris ensemble —, nous risquons de nous retrouver avec trop ou pas assez d'investissements transfrontaliers.

À mon avis, une certaine coopération internationale serait nécessaire pour corriger certaines des importantes distorsions qui existent sur ce plan, et le Canada devrait appuyer une telle initiative. Il est très difficile pour un pays donné d'essayer de limiter ce qu'il considère être l'érosion de son assiette fiscale.

Par exemple, je pourrais présenter des arguments convaincants prônant que le Canada limite les déductions d'intérêts applicables aux investissements à l'étranger, et cela, non pas parce que ceux-ci ne sont pas soumis au fisc canadien. À mon avis, ce n'est pas là l'argument. L'argument, c'est que certaines structures fiscales favorisent trop d'investissements, comme celles qui donnent lieu à des déductions fiscales dans les deux pays. Non seulement cela érode l'assiette fiscale du Canada et celle de l'autre pays, mais cela mène également à trop de dépenses en immobilisations. Une chose que je n'aime vraiment pas, c'est quand les taux d'imposition ont des répercussions négatives, comme celle de pouvoir se prévaloir de doubles déductions pour avoir réalisé le même gain, ou même de triples déductions, dans certains cas, si on planifie bien les choses.

Il est difficile pour le Canada d'imposer de telles limites parce que, si d'autres pays ne le font pas, cela nuit à la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes essayant d'exercer leurs activités dans un autre pays. Cela compromet la neutralité à l'égard des capitaux importés et l'égalité des chances. Voilà un bon exemple de problème pour lequel il est difficile de susciter la coopération des autres pays. Toutefois, je ne vois pas d'autre solution, car lorsqu'un pays essaie de régler le problème tout seul, ses entreprises sont défavorisées. Par conséquent, si vous souhaitez réduire l'évitement fiscal dans ce domaine, il se pourrait que la coopération internationale soit la seule façon d'établir des limites à cet égard. Certains pays ont mis en place des règles plus rigoureuses — comme les États-Unis, qui ont imposé des règles de répartition des intérêts —, mais en général, beaucoup ne le font pas. Dès lors, c'est difficile.

Le sénateur Black : Cela semble effectivement difficile. Je vous remercie.

La sénatrice Ringuette : Ma question s'adresse à vous trois. Elle vous paraîtra peut-être simpliste compte tenu de votre expertise, mais comme vous avez tous les trois signalé l'importance des conventions fiscales dans le secteur commercial, je me demande pourquoi ces conventions ne pourraient pas être négociées en même temps que les accords commerciaux.

Ms. Todgham Cherniak: In 2007, I looked at over 125 free trade agreements in the world for the Asian Development Bank and wrote a report for them. There are no free trade agreements up to 2007, and I have continued to read free trade agreements as extra reading material, and it does not happen in standard practice. One reason why we do not do it is this is not the place where it is done traditionally, typically, and by our trading partners.

The other reason is that each country has international tax treaties, and there is the OECD model, and it is through this mechanism that the tax conventions are negotiated as a standard practice.

Mr. Pantaleo: As the titles of the treaties imply, the treaties are there to avoid double taxation and also to ensure compliance and eliminate evasion. It is probably more historical, treaties having been around as long as they have been, that this process has been done separately. Trade agreements have become a more recent phenomenon. I do agree with you that to have one without the other is not as efficient, and perhaps the policy-makers would say it is probably easier to do one at a time, given limited resources and time constraints and the like. Certainly, with respect to some of these treaties, we would urge that we be quick in getting them implemented if we are pursuing trade agreements, because they do go hand in hand.

Mr. Mintz: Actually, there is a deeper reason why this happens and the difference between trade and tax agreements, and this is around the world. One department tends to be the one negotiating the trade agreements and another department the tax agreements, in this case Foreign Affairs versus Finance.

Leaving that aside, governments tend to be jealous over their tax sovereignty, in part because taxation and the financing of public services raises a whole bunch of issues internally. That is one of the reasons you tend not to have governments willing to go into trade negotiations, especially on a larger basis that includes tax provisions. They tend to like looking at these things separately.

To give you a sense of that, when I was involved with some discussions several years ago on the Canada-Europe free trade agreement, that was a perfect example where it would be nice to have a multi-lateral tax treaty with Canada. A bunch of issues arise because of the lack of coordination that goes along with bilateral treaties that would be advantageous for Canadian companies operating in Europe, where they would not be hit with certain awkward types of withholding tax situations and other things that arise because of this lack of coordination. I actually did try to get some of these tax issues to be part of the free trade discussions with Europe, but it was almost impossible

Mme Todgham Cherniak : En 2007, je me suis penchée sur plus de 125 accords de libre-échange et j'ai rédigé un rapport à ce sujet pour le compte de la Banque asiatique de développement. Il n'existait pas d'accords semblables avant 2007. J'ai continué depuis à prendre connaissance de différents accords de libre-échange, et je peux vous confirmer que ce n'est pas pratique courante. Cela s'explique notamment du fait que ce mécanisme n'a jamais été utilisé à cette fin, pas plus par nos partenaires commerciaux que par nous-mêmes.

Il faut aussi considérer que chaque pays a ses propres conventions fiscales internationales et qu'il existe un modèle de l'OCDE en la matière. C'est donc le mécanisme qui est utilisé plus souvent qu'autrement pour la négociation des conventions fiscales.

M. Pantaleo : Comme le titre de ces conventions l'indique, elles visent à éviter les doubles impositions, à assurer la conformité et à éradiquer l'évasion fiscale. Étant donné que ces conventions existent depuis beaucoup plus longtemps que les ententes commerciales, un phénomène plus récent, on a sans doute simplement poursuivi la tradition en menant les deux processus séparément. Je conviens avec vous que ce n'est peut-être pas la façon d'optimiser l'efficacité, mais les décideurs vous diraient sans doute qu'il est plus facile de mener ces négociations isolément, compte tenu notamment des ressources limitées et des contraintes de temps. Il va de soi qu'il y a tout lieu de préconiser une mise en œuvre rapide de certaines de ces conventions lorsque des accords commerciaux sont également envisagés, car les deux vont de pair.

M. Mintz : Je crois qu'il y a une raison plus fondamentale qui explique cette séparation des négociations commerciales et fiscales, et elle est valable pour tous les pays. C'est généralement un ministère, celui des Affaires étrangères, qui négocie les accords commerciaux et un autre, celui des Finances, qui s'occupe des conventions fiscales.

Cette distinction mise à part, les gouvernements ont tendance à défendre jalousement leur souveraineté fiscale, notamment en raison des importants enjeux nationaux que soulèvent les questions fiscales et le financement des services publics. C'est l'une des raisons pour lesquelles les gouvernements sont généralement peu enclins à négocier des ententes commerciales qui comprennent également des dispositions fiscales. Ils préfèrent ne pas mélanger ces deux choses.

Pour vous donner une meilleure idée, je me rappelle d'une situation qui se serait prêtée parfaitement à la signature d'une convention fiscale multilatérale avec le Canada lorsque je participais il y a plusieurs années à certains pourparlers relativement à l'accord de libre-échange Canada-Europe. Différents problèmes se sont posés en raison du manque de coordination associé à différents traités bilatéraux qui auraient désavantagé les entreprises canadiennes actives en Europe. Ces entreprises auraient en effet dû composer avec certaines situations tout à fait particulières impliquant des retenues fiscales et différentes autres difficultés attribuables à ce manque de

because immediately the view of each country was, “This is our own tax system. We have sovereignty over this tax system, and we want to completely leave it to bilateral tax negotiations alone.”

It is endemic and something that, down the road, we might have some rethinking of. The one area where taxes do come in is the area of subsidies, under free trade agreement negotiations, because sometimes they do involve so-called tax subsidies.

Senator Ringuette: I have a short supplementary question. Mr. Mintz, you talked about the EU. I would suspect that many of the EU countries would have tax treaties amongst themselves that could, on the whole, be implemented as part and parcel of the trade agreement with Canada, notwithstanding their authority with regard to their own tax system. I am trying to find out how we could simplify and be more efficient in the process. It is somewhat ludicrous to spend so much time talking with the EU for a trade agreement if, at the same time, we are not discussing tax. On the one hand, efforts are being made to increase trade and the very close connection between trade and tax treaties. Notwithstanding a certain delay in the process and the jealousy of Foreign Affairs and Finance, for the greater good of the business community, it would be undesirable to wait until a trade agreement is signed and then move to a tax treaty, would it not?

Mr. Mintz: I would agree, but let me also add another element to what you are saying. When you look at the current bilateral tax treaties, you really focus on two taxes — income taxes and withholding taxes on non-residents. There are actually a number of other issues that arise with respect to other taxes levied by governments. To give you another example in the European-Canadian context, payroll taxes, social security contributions, medicare and other types of taxes like that are not part of these treaties. Yet, there are some significant issues that are involved around them, for example, when you have individuals who might be working between two jurisdictions and be subject to these taxes. However, there is no way of actually negotiating or having some sort of relief provided to them. In fact, a number of companies actually mentioned that to me.

There are a number of limitations we are facing now, and these are things that maybe need to have more attention paid to them in the future.

[Translation]

Senator Maltais: My question is for Ms. Todgham Cherniak.

coordination. J’ai effectivement essayé d’intégrer quelques-unes de ces questions fiscales aux pourparlers sur le libre-échange avec l’Europe, mais c’était peine perdue, car chaque pays réagissait sur-le-champ en affirmant sa souveraineté à l’égard de son propre régime fiscal et sa volonté d’en discuter uniquement dans le cadre de négociations bilatérales.

C’est un problème endémique sur lequel nous devons un jour ou l’autre nous pencher. Dans les négociations d’accords de libre-échange, les considérations fiscales interviennent lorsqu’il est question de subventions, car elles sont parfois associées à ce qu’on appelle les exemptions fiscales.

La sénatrice Ringuette : J’ai une brève question supplémentaire. M. Mintz, vous avez parlé de l’Union européenne. Je suppose que bon nombre des pays de l’Union européenne ont conclu entre eux des conventions fiscales qui pourraient, considérées dans leur ensemble, faire partie intégrante de l’accord de libre-échange avec le Canada, sans empiéter sur l’autorité en matière fiscale exercée par chacun de ces pays. J’essaie simplement de voir comment nous pourrions simplifier le processus et nous montrer plus efficaces. C’est un peu ridicule que nous passions tout ce temps à négocier un accord de libre-échange avec l’Union européenne sans en profiter pour aborder les questions de fiscalité. Après tout, d’importants efforts sont déployés pour intensifier les échanges commerciaux et ceux-ci sont étroitement reliés aux conventions fiscales. Si l’on fait abstraction des retards dans le processus et des chasses gardées des ministères des Affaires étrangères et des Finances, ne serait-il pas préférable, pour le plus grand bien du milieu des affaires, de ne pas attendre qu’un accord commercial soit conclu avant d’entamer la négociation d’une convention fiscale?

M. Mintz : J’en conviens, mais permettez-moi de faire intervenir un autre facteur. Les conventions fiscales bilatérales en vigueur mettent en fait l’accent sur deux éléments : l’impôt sur le revenu et les retenues d’impôt pour les non-résidents. Il y aurait pourtant bien d’autres enjeux à considérer quant aux ponctions fiscales des gouvernements. Pour vous donner un autre exemple dans le contexte des négociations Europe-Canada, les contributions à la sécurité sociale, les retenues pour l’assurance maladie et toutes les autres cotisations sociales ne sont pas prises en compte. S’il est vrai que ces cotisations peuvent être à l’origine de difficultés importantes, notamment lorsqu’elles touchent des travailleurs actifs dans deux pays, il n’existe aucun moyen de négocier ou de prévoir une forme quelconque d’exemption en pareil cas. Plusieurs entreprises m’ont d’ailleurs souligné cette problématique.

Nous sommes donc confrontés à différentes restrictions, et il serait bon que nous nous y intéressions davantage à l’avenir.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ma question s’adresse à Mme Todgham Cherniak.

I want to begin by commending you. You must be a very good teacher because, as I am sitting close to you, I see that you have taken all your notes by hand and that you are well organized.

We know that Hong Kong is Asia's biggest financial centre and that many Canadian companies have set up shop there. However, Hong Kong is only a point of entry to Asia. How will we take into consideration Beijing and Shanghai, for instance, and other countries close to Asia? Can Canadians who have set up in Hong Kong do business in all those cities? China is heavily populated, and Canadian companies understandably want to do business in different Chinese cities and nearby countries. So why not sign a treaty with China instead of Hong Kong?

[English]

Ms. Todgham Cherniak: I have to be honest with you; I do not know whether we have one with China already or not. I was thinking that we already have a tax convention with China.

[Translation]

Senator Maltais: An agreement with China covers Hong Kong, right? Is Hong Kong completely separate from China when it comes to finances?

[English]

Ms. Todgham Cherniak: For many purposes, Hong Kong is considered to be separate from China, even though Canada does have a One-China policy. For example, at the WTO, China, Hong Kong and even Chinese Taipei are separate members of the WTO, even though Canada has a One-China policy. There is some togetherness and some separation when it comes to China and Hong Kong.

Another thing I would like to raise is that China has its own tax treaty and also a free trade agreement. One of its very first free trade agreements was with Hong Kong, when Hong Kong joined China. A lot of structuring looks at the Canadian relationship to Hong Kong, where Hong Kong has the holding company, where the holding company then goes into China to do business and where the holding company's activities, vis-à-vis China, are pursuant to the China-Hong Kong taxation treaty. Then there has always been this small issue, given the withholding taxes, or lack thereof, in Hong Kong, to get the funds out of Hong Kong and back to Canada.

The Chair: I think Mr. Pantaleo has something he would like to add to that.

Mr. Pantaleo: I will just confirm that Hong Kong, in this respect, does administer its own tax system. They do have their own tax treaty with China, and Canada does indeed have a tax treaty with China. We have for a number of years. In fact, we are in the process of renegotiating it.

Dans un premier temps, je voudrais vous féliciter. Vous devez être une très bonne enseignante parce que, étant à proximité de vous, je vois que vous avez pris toutes vos notes à la main et que vous êtes bien structurée.

On sait que Hong Kong est le plus grand centre financier de l'Asie et que plusieurs entreprises canadiennes s'y sont installées; cependant, ce n'est qu'un port de pénétration vers l'Asie. Comment allons-nous faire la part des choses avec Beijing et Shanghai, par exemple, et d'autres pays près de l'Asie? Les Canadiens installés à Hong Kong peuvent-ils faire des affaires dans toutes ces villes? La Chine est très peuplée et les entreprises canadiennes, à juste droit, veulent faire des affaires dans les différentes villes de la Chine et dans les pays qui sont à proximité. Pourquoi ne pas signer un traité avec la Chine au lieu de Hong Kong?

[Traduction]

Mme Todgham Cherniak : Pour être bien franche avec vous, j'ignore si nous avons déjà une convention avec la Chine. Je croyais en fait que c'était le cas.

[Français]

Le sénateur Maltais : Si on a un traité avec la Chine, Hong Kong en fait partie, si je ne me trompe pas? Hong Kong est complètement séparée de la Chine au niveau financier?

[Traduction]

Mme Todgham Cherniak : À bien des égards, Hong Kong est considérée comme une entité distincte de la Chine, même si le Canada a pour politique de ne reconnaître qu'une seule Chine. À titre d'exemple, la Chine, Hong Kong et même le Taipei chinois sont des membres distincts de l'OMC. Malgré cette politique d'une seule Chine pour le Canada, il y a certaines choses qui sont fusionnées et d'autres qui sont séparées lorsqu'il est question de la Chine et de Hong Kong.

Je voudrais aussi souligner que la Chine a sa propre convention fiscale en plus d'un accord de libre-échange. L'un de ses premiers accords de la sorte a été conclu avec Hong Kong lorsqu'elle a intégré à la Chine. Dans le cadre des relations du Canada avec Hong Kong, une société de portefeuille installée là-bas peut commencer à faire des affaires en Chine où ces activités sont assujetties à la convention fiscale intervenue entre la Chine et Hong Kong. Il peut devenir alors un peu difficile, compte tenu de l'absence de retenues d'impôt, de rapatrier les sommes dues de Hong Kong vers le Canada.

Le président : Je crois que M. Pantaleo a quelque chose à ajouter.

M. Pantaleo : Je veux simplement confirmer que Hong Kong administre son propre régime fiscal. Hong Kong a effectivement conclu une convention fiscale avec la Chine, et il existe aussi depuis plusieurs années un traité fiscal qui lie le Canada et la Chine. En fait, nous sommes en train de renégocier ce traité-là.

[Translation]

Senator Maltais: Can you give us the assurance that China will honour agreements signed with Hong Kong?

[English]

Mr. Pantaleo: Not from me.

Ms. Todgham Cherniak: I will not go out on that limb.

[Translation]

Senator Maltais: If we want to sign an agreement, a convention, with Poland, my understanding is that we would be signing it with the country of Poland and not with a Polish city. Does the same not apply to China? Explain that to me.

[English]

Mr. Pantaleo: We do have an existing treaty with Poland, I believe. This is a new treaty with Poland. It is just updating the existing treaty and making it more reflective of current international norms and changes that have been made to the OECD model convention.

The Chair: Thank you. Mr. Mintz, would you like to add to that?

Mr. Mintz: I just have a quick point that might help with clarity. Hong Kong is recognized by the Chinese government as a special administrative region. It is part of the deal that came after it got independence from Britain and became part of China. As a result, Hong Kong has been able to have its own quasi government but has been able to have its own treaties and function in many ways as it did before 1997. That is the reason Hong Kong has its own treaty network.

The Chair: Thank you, Mr. Mintz.

[Translation]

Senator Maltais: Mr. Chair, no one has answered my first question. How will you monitor Canadian businesses that set up shop in Hong Kong and do business in major Chinese cities? How will Canada apply its tax laws and recover its taxes in those situations? As you just said, companies will be doing business in Shanghai and other cities. How will our authorities bring the money back to Ottawa? Tell me how that will be done.

[English]

Mr. Pantaleo: As I stated, there is an existing treaty between Canada and China, one of the purposes of which is to allocate income between the two countries. To the extent that Canadian

[Français]

Le sénateur Maltais : Pouvez-vous nous assurer que la Chine va respecter les ententes signées avec Hong Kong?

[Traduction]

M. Pantaleo : Ce n'est pas moi qui pourrais vous l'assurer.

Mme Todgham Cherniak : Je ne vais pas me risquer à avancer une telle chose.

[Français]

Le sénateur Maltais : Si on veut signer une entente, une convention avec la Pologne, j'ai bien compris qu'on la signait avec le pays, la Pologne, et non pas avec une ville quelconque de la Pologne. Ce qui s'applique en Pologne ne s'applique pas en Chine? Expliquez-moi cela.

[Traduction]

M. Pantaleo : Je crois que nous avons une convention en vigueur avec la Pologne. Il s'agit donc ici d'une mise à jour de cette convention existante de telle sorte qu'elle soit davantage conforme aux normes internationales actuelles et tienne compte des modifications apportées à la convention fiscale modèle de l'OCDE.

Le président : Merci. Monsieur Mintz, vous aviez quelque chose à ajouter?

M. Mintz : J'aimerais peut-être apporter rapidement une précision. Hong Kong est reconnue par le gouvernement chinois comme une région administrative particulière. Cela s'inscrit dans l'entente intervenue lorsque Hong Kong a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne pour intégrer la Chine. Ainsi, Hong Kong peut avoir son gouvernement quasi indépendant, conclure ses propres traités et fonctionner plus ou moins comme elle le faisait avant 1997. C'est donc pour cette raison que Hong Kong a son propre réseau de conventions fiscales.

Le président : Merci, monsieur Mintz.

[Français]

Le sénateur Maltais : Monsieur le président, si vous me permettez, personne n'a répondu à ma première question. Comment allez-vous suivre les entreprises canadiennes qui s'installent à Hong Kong et qui s'en vont dans les grandes villes chinoises? Comment le Canada va-t-il récupérer ses droits fiscaux et ses impôts dans une telle situation? Comme vous venez de le dire, on va se retrouver à Shanghai et ailleurs. Comment est-ce que cela va fonctionner pour rapporter l'argent à Ottawa? Trouvez-moi le chemin.

[Traduction]

M. Pantaleo : Comme je l'indiquais, il y a une convention en vigueur entre le Canada et la Chine qui permet notamment la répartition des revenus fiscaux entre les deux pays. Lorsque des

companies are earning income in China, China has the primary taxing authority to that income. The treaty, among other things, ensures Canadian companies' rights between jurisdictions.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I want to begin by welcoming you. I think we all agree that it is a good thing this bill is not very disputed.

I would like to know why the U.S. tax authorities would want to tax Canadians born in the United States and permanently residing in Canada. Our agreements contain no barriers to that kind of recourse.

Recently, Great Britain started going after companies like Starbucks that were not paying taxes in the United Kingdom because they were sending all their profits to a tax haven. Do we have any safeguards against those types of situations? When Starbucks develops a coffeehouse network in Canada, we want them to promise not only not to hire foreign employees but also to pay taxes. How do we ensure that those foreign companies are paying their taxes? This morning, we were told that \$29 billion in taxes was not paid in Canada. So someone must not be paying their taxes.

[English]

The Chair: To whom do we direct that? Did you direct it?

Senator Hervieux-Payette: It is for whoever wants to answer it.

Mr. Mintz: You are raising important questions in terms of policy. It goes back to my point about distinguishing between tax evasion and tax avoidance to understand what we are talking about.

First, if it is a matter of tax evasion where people are not reporting income that they should be paying, then this is where the treaties help because they allow for exchange of information. That is important.

If we are talking about tax avoidance, for example, a company is not paying tax in the jurisdiction, as in the case of Starbucks, that is related to an important aspect of tax policy, which is very complicated. For example, it has a lot to do with the transfer pricing rules that many countries have agreed to so far. I will not say they are opaque, but they are in some ways. They do potentially allow for a significant amount of income to be shifted from one jurisdiction to another. For example, if a company wishes to transfer its intellectual property rights to a subsidiary in another jurisdiction, it is not difficult under existing rules to be able to shift income from one place to another. There have been

entreprises canadiennes réalisent des recettes en Chine, c'est ce pays qui est l'autorité principale en matière fiscale. Le traité permet entre autres de s'assurer que les droits des entreprises canadiennes sont respectés dans les deux pays.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Premièrement, je vous souhaite la bienvenue. Je crois que nous sommes tous d'accord qu'il est bon que ce projet de loi ne soit pas beaucoup contesté.

J'aimerais savoir en vertu de quoi les autorités fiscales américaines auraient voulu taxer des Canadiens nés aux États-Unis et qui résident de façon permanente au Canada. Rien n'empêche ce genre de recours dans nos accords.

Récemment, la Grande-Bretagne s'est mise à poursuivre des compagnies comme Starbucks, qui ne payaient pas de taxes au Royaume-Uni, parce qu'ils envoyaient tous leurs profits dans un paradis fiscal. Avons-nous des protections contre ce genre de situation? Quand Starbucks développe un réseau de restaurants au Canada, on veut non seulement qu'ils n'engagent pas d'employés étrangers, mais aussi qu'ils paient des taxes. Comment fait-on pour nous assurer que ces compagnies étrangères paient leurs taxes? Ce matin, on apprenait qu'un montant de 29 milliards de dollars en taxes n'a pas été payé au Canada. Il doit bien y avoir quelqu'un, quelque part, qui ne paie pas de taxes.

[Traduction]

Le président : Avez-vous adressé votre question à quelqu'un en particulier?

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est à qui voudra bien y répondre.

M. Mintz : Vous soulevez des questions qui ont une grande importance stratégique. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure au sujet de la distinction à faire entre évasion fiscale et évitement fiscal pour bien comprendre de quoi il en retourne.

S'il s'agit d'une affaire d'évasion fiscale où quelqu'un ne déclare pas un revenu au titre duquel il devrait être imposé, les conventions peuvent être utiles du fait qu'elles permettent l'échange de renseignements, ce qui est vraiment important.

S'il est question d'évitement fiscal, par exemple lorsqu'une entreprise ne paie pas les impôts qu'elle doit à un pays, comme dans le cas de Starbucks, c'est relié à un important aspect de la politique fiscale, ce qui devient très complexe. Cela fait intervenir notamment les règles sur les prix de transfert auxquelles bon nombre de pays ont déjà adhéré. Je ne parlerais pas nécessairement d'opacité, mais c'est complexe à bien des égards. Les règles en vigueur permettent le transfert de revenus considérables d'un pays vers un autre. Par exemple, si une entreprise veut transférer ses droits de propriété intellectuelle à une filiale établie à l'étranger, il lui est facile de le faire en vertu

some other interesting ways that companies around the world have shifted income into low-tax jurisdictions.

In Canada, we have taken an attitude, which I have to admit I promoted strongly, which is to try to get down our corporate tax rates to try to prevent some of this base erosion that was happening at the international level. In fact, going back well before 2000 when Canada had the highest corporate income tax rate in the OECD, I strongly argued about the need for significant business tax reform where we bring rates down and broaden our tax bases as well as trying to have a more competitive system in Canada. Over the past 13 years since 2000, both under Liberal and Conservative governments, we have been able to achieve a significant gain in that, and our corporate taxes as a share of GDP, despite a corporate rate deduction that has gone from 43 per cent in 2000 to today to a little over 26 per cent, despite that major reduction in corporate rates, corporate taxes as a share of GDP have virtually been unchanged in the past 10 years. As I have shown in a recent paper, that has been due to profit shifting around the world in Canada. Those kinds of policy actions help. Whether we need to do more, things like transfer pricing rules and the way we introduce issues around the deduction of overhead expenses and interest deductions, will be important issues that we have to think about in the future. However, they go beyond what these tax treaties are all about. It has a lot to do with the way that we define or develop our own tax rules in Canada.

The Chair: Are there further comments?

Mr. Pantaleo: I was going to try to address the first part of your question, senator, because I think you were addressing an issue that has been out there for some months now, and that is the U.S.'s attempt to battle against what they perceive to be evasion of U.S. taxes.

The U.S. is somewhat of a different animal, as it is in most circumstances. In this particular case, they tax their individuals on the basis of citizenship. It is quite true that some Canadians recently found out that they are U.S. citizens or dual citizens as a result of having been born there while their parents were on vacation or whatever the case may be. They are getting caught up in the net that the U.S. has thrown out there, which is effectively to deputize foreign financial institutions to have them provide the U.S. government with information on U.S. citizens residing, in our case, in Canada.

Canada happens to have probably the largest number of U.S. expatriates; I think there is about a million. As you can probably imagine, this has caused much consternation amongst those Canadian individuals. For the most part, these Canadian individuals are not evading tax. Some may not have filed U.S. tax returns up to this point in time because they did not know

des règles en vigueur et de faire passer ainsi ses revenus d'un pays à l'autre. Il existe ainsi différents stratagèmes assez intéressants qui permettent aux entreprises de transférer leurs revenus vers des pays à faible taux d'imposition.

Au Canada, nous avons décidé, et je dois admettre que je suis tout à fait d'accord, de réduire le taux d'imposition des sociétés pour prévenir en partie cette forme d'érosion fiscale qui sévit à l'échelle internationale. Bien avant l'an 2000 alors que le Canada avait l'un des taux d'imposition des sociétés les plus élevés de l'OCDE, je préconisais vivement une réforme en profondeur de notre régime en la matière. Je souhaitais en effet que nous réduisions leur taux d'imposition tout en élargissant notre assiette fiscale pour que le Canada puisse offrir un régime plus concurrentiel. Au cours des 13 années qui ont suivi l'an 2000, les libéraux et les conservateurs qui se sont succédé aux commandes du pays ont été en mesure de réaliser des progrès considérables en la matière. Cependant, malgré une réduction importante du taux d'imposition des sociétés qui est passé de 43 p. 100 en 2000 à un peu plus de 26 p. 100 aujourd'hui, l'impôt des sociétés en pourcentage du PIB est demeuré à peu près inchangé au cours des 10 dernières années. Comme je l'ai démontré dans un document récent, cette situation était attribuable au transfert au Canada de bénéfices en provenance de partout dans le monde. Les politiques semblables contribuent à améliorer les choses. Il sera maintenant important de voir s'il convient d'en faire davantage, notamment au chapitre des règles sur les prix de transfert et du traitement des déductions au titre des frais généraux et des intérêts. Ces questions vont toutefois au-delà de la portée des conventions fiscales. Elles concernent surtout la manière dont nous définissons et élaborons nos règles fiscales au pays.

Le président : Y a-t-il d'autres observations?

M. Pantaleo : Je voulais essayer de répondre à la première partie de votre question, sénatrice, car je crois que vous abordez un enjeu qui émerge depuis quelques mois, à savoir la volonté de l'administration américaine de contrer l'évasion fiscale dont elle s'estime victime.

Comme c'est presque toujours le cas, le contexte est un peu différent aux États-Unis. Les gens y sont imposés en fonction de leur citoyenneté. Ainsi, certains Canadiens ont récemment découvert qu'ils avaient la citoyenneté américaine ou la double nationalité du fait de leur naissance aux États-Unis pendant que leurs parents y étaient en vacances ou pour quelque autre motif. Ces gens-là se retrouvent pris dans les mailles du filet tendu par les Américains qui demandent aux institutions financières étrangères de leur fournir des renseignements sur les citoyens américains qui résident sur place, c'est-à-dire au Canada dans le cas qui nous intéresse.

C'est le Canada qui compte sans doute le plus grand nombre d'expatriés américains; je crois qu'il y en a environ un million. Comme vous pouvez sans doute vous l'imaginer, ce fut la consternation pour les Canadiens touchés. La plupart d'entre eux ne sont pas coupables d'évasion fiscale. Si certains n'ont jamais rempli de déclaration d'impôt aux États-Unis, c'est sans doute

they needed to. They might still not have an actual U.S. tax liability because being a resident of Canada would mean, under the treaty, that we have the primary taxing authority of their income in Canada. To the extent that they would be subject to tax in the U.S., the U.S. could give them a tax credit for the Canadian tax.

Having said all that, though, this new legislation, which is coined “FATCA” is still problematic because it still requires some reporting, and some fairly hefty penalties still could be assessed. From discussions that I have had with Department of Finance officials, this is very much at the forefront of their minds and of the minister’s mind, namely, to come to some agreement with the U.S. and it would be administered.

The U.S. has signed intergovernmental agreements with other international jurisdictions to try to facilitate this particular law. Aside from the fact that it is very cumbersome and expensive for financial institutions to implement the necessary systems to capture the right individuals, among the positive aspects is that it has drawn increasing attention to the fact that information should be exchanged not as requested, but there should be automatic exchange. Currently under the OECD model treaty, the exchange of information happens upon request, so CRA asks the foreign jurisdictions for information on a particular taxpayer in certain circumstances. FATCA would result in and many critics have been advocating an automatic exchange. When a foreign country comes across tax information that it thinks CRA should know, it would automatically provide it.

The G20 and the OECD have been strongly advocating this, and it is probably where this is going next in terms of improving the existing treatment of exchange of information.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. This is obviously very useful.

Mr. Pantaleo, is your background as a tax expert?

Mr. Pantaleo: Yes.

Senator Massicotte: My interest is tax evasion, not tax avoidance. My particular concern is that the treaty being proposed with Switzerland is very specific relative to what information they will provide, and we must be very specific on what we need. Contrary to most of the other treaties, where we have more free-flowing information, with the Swiss it is very specific, and we cannot speculate on whom an account belongs to. They can only respond to specific questions.

parce qu’ils ne savaient pas qu’ils devaient le faire. Il se peut fort bien qu’ils n’aient aucun impôt à payer aux États-Unis, car leur qualité de résident canadien fait en sorte, en vertu de la convention, que nous conservons la principale autorité en matière fiscale à l’égard de leur revenu au Canada. S’ils sont tout de même assujettis à l’impôt américain, les États-Unis pourraient leur accorder un crédit au titre de l’impôt déjà payé au Canada.

Tout cela étant dit, la nouvelle loi américaine, la FATCA comme on l’appelle, demeure problématique du fait qu’elle exige tout de même la production de déclarations et qu’elle prévoit des pénalités plutôt sévères. Selon ce que j’ai pu apprendre des responsables du ministère des Finances, il y a une ferme volonté, notamment de la part du ministre, d’en arriver à une entente avec les États-Unis quant à la façon dont tout cela sera administré.

Les États-Unis ont signé des accords intergouvernementaux avec d’autres pays pour faciliter l’application de cette loi. Si on fait abstraction du fardeau administratif et des coûts élevés pour les institutions financières qui doivent mettre en œuvre les systèmes nécessaires pour assurer un suivi adéquat des personnes visées, on peut noter parmi les aspects positifs que cette loi a mis en lumière la nécessité de faire en sorte que les échanges d’information deviennent automatiques, plutôt que de se faire uniquement sur demande. En effet, en vertu de la convention modèle de l’OCDE, l’ARC doit présenter une demande à l’autorité étrangère lorsqu’elle souhaite obtenir de l’information sur un contribuable dans certaines circonstances. La FATCA rendra ces échanges automatiques, comme de nombreux critiques l’ont préconisé. Lorsqu’un autre pays disposera de renseignements fiscaux qui devraient être portés à la connaissance de l’ARC, il les lui transmettra automatiquement.

C’est ce que recommandent vivement le G20 et l’OCDE, et c’est sans doute la prochaine étape dans l’amélioration des processus d’échange d’information.

Le sénateur Massicotte : Merci de votre présence aujourd’hui. Tout cela nous est évidemment extrêmement utile.

Monsieur Pantaleo, dois-je comprendre que vous êtes fiscaliste?

M. Pantaleo : Oui.

Le sénateur Massicotte : Je m’intéresse à l’évasion fiscale, plutôt qu’à l’évitement fiscal. Je m’inquiète surtout du fait que la convention proposée avec la Suisse est très précise relativement aux renseignements qui seront transmis, et qu’il nous faut donc exprimer très clairement nos besoins. Contrairement à la plupart des autres conventions qui misent davantage sur un échange libre de l’information, le traité avec la Suisse établit des limites très précises et ne permet pas de spéculer quant à l’identité du propriétaire d’un compte. Les Suisses ne répondront qu’à des questions bien identifiées.

Does that bother you? Is that adequate for our needs? Switzerland is saying they are opening it up, but they are doing so with strict procedures and methods. Is that good enough for us?

Mr. Pantaleo: We could argue that it is not, and we could argue, as I said a moment ago, that we are heading to something that will provide for more automatic exchange of information. One of the constraints under the current provisions, as laid out in the model treaty, is that it is not intended to allow countries, in this case Canada vis-à-vis the Swiss, to go on fishing expeditions. Many have argued that that is a significant constraint, particularly when some jurisdictions, such as Switzerland, Luxembourg and Austria, have historically had bank secrecy laws, which some would say they have hidden behind. Those domestic laws inhibit their ability to exchange information.

I suspect the changes to the Canada-Luxembourg and Canada-Switzerland treaties were to accommodate some recent changes to the model that has broadened this somewhat over what the existing treaties provided for. However, even as we are speaking I think we are beginning to progress to the next level of more automatic exchange of information. Indeed, recently Switzerland, Luxembourg and Austria have indicated that they are falling in line with international norms. They just have to go through a process to manage their domestic laws.

Senator Massicotte: This week Luxembourg announced that they are opening up, but not before 2015. I understand from CRA that with all our treaties, if the question pertains to money laundering, even if the money laundering relates to evasion of taxes — in other words, many people launder their money for the purpose of avoiding taxes — the other country has no obligation to report that. They need to provide information only on tax evasion, not money laundering.

The RCMP tells us that we have \$15 million to \$25 million a year of money laundering, which means it is probably \$15 million to \$100 million. Is that not a big hole we are missing? It may be nice to convince ourselves that it is good enough, but are we mature enough for this process?

Mr. Pantaleo: There are two points there, and Mr. Mintz alluded to them. Treaties are still fairly restrictive in terms of what they cover. They do not cover all the taxes, and they do not go to the level that you are suggesting. Other agreements have been reached on a multilateral basis. One is referred to as the Multilateral Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters. Canada signed that treaty in 2004, but we have not yet ratified it. I believe that is because of a technical hang up in our tax rules. The government needs the authority to get into

Est-ce que cela vous gêne? Est-ce suffisant pour répondre à nos besoins? La Suisse affirme qu'elle ouvre ses livres, mais elle le fait uniquement au moyen de procédures et de méthodes très strictes. Est-ce suffisant pour nous?

M. Pantaleo : Nous pourrions soutenir que ce n'est pas assez, mais nous pouvons également faire valoir, comme je viens tout juste de le faire, que nous cheminons dans la bonne direction en faveur d'échanges de renseignements qui deviendront plus automatiques. Parmi les contraintes imposées par les dispositions actuelles telles qu'établies par la convention modèle, notons le fait qu'elles ne permettent pas à un pays, en l'occurrence le Canada vis-à-vis la Suisse, de chercher au hasard des informations. Beaucoup de gens y voient une restriction importante, d'autant plus que certains pays, dont la Suisse, le Luxembourg et l'Autriche, ont depuis toujours des lois sur le secret bancaire qui leur servent selon certains de boucliers. Ils ont les mains liées par ces lois nationales lorsque vient le temps d'échanger de l'information.

Je présume que les changements apportés aux conventions avec le Luxembourg et avec la Suisse visaient à refléter certaines modifications récentes à la convention modèle qui ont élargi le cadre d'application des traités en vigueur. Quoi qu'il en soit, je crois que nous avons déjà amorcé notre progression vers le niveau suivant où les renseignements pourront être échangés de façon plus automatique. Ainsi, la Suisse, le Luxembourg et l'Autriche ont fait savoir récemment qu'ils allaient se conformer aux normes internationales. Il s'agit seulement pour ces pays de faire le nécessaire au chapitre de leurs lois nationales.

Le sénateur Massicotte : Cette semaine, le Luxembourg a annoncé une ouverture, mais pas avant 2015. D'après ce que m'ont dit les gens de l'ARC, s'il est question de blanchiment d'argent, même dans une volonté d'évasion fiscale — bien des gens blanchissent de l'argent pour échapper au fisc — l'autre pays n'a aucune obligation de signaler le tout en vertu des conventions en vigueur. Chacun doit fournir de l'information seulement au sujet des cas d'évasion fiscale, et non de blanchiment d'argent.

La GRC nous indique que le blanchiment d'argent se chiffre à hauteur de 15 à 25 millions de dollars par année, ce qui signifie sans doute qu'il atteint entre 15 et 100 millions de dollars. N'est-ce pas tout un magot que nous sommes en train de laisser s'envoler? Il est peut-être agréable de pouvoir se convaincre que c'est suffisant, mais sommes-nous vraiment prêts à aller de l'avant avec ce processus?

M. Pantaleo : Il y a deux choses à souligner, et M. Mintz y a fait allusion. Les conventions sont assez restrictives dans leur application. Elles ne couvrent pas toutes les taxes, elles ne vont jamais aussi loin que ce que vous dites. Il y a d'autres accords multilatéraux qui ont été signés, dont la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Le Canada l'a signée en 2004, mais nous ne l'avons pas encore ratifiée. Je pense que c'est à cause d'un accroc technique dans nos règles fiscales. Le gouvernement doit avoir le droit d'adhérer à des

multilateral agreements. It has the ability to get into bilateral agreements but not multilateral agreements with respect to tax matters.

That treaty has been signed on a multilateral basis; 50 to 60 countries have signed it, and it provides for the exchange of information that goes beyond income taxes. It covers many other taxes. Whether it will satisfy the point that you are making about money laundering, I am not sure. Those are the types of things that may have to be dealt with through other agreements.

Senator Massicotte: Mr. Mintz, do you have any comments on that issue?

Mr. Mintz: Mr. Pantaleo covered the ground very well on that. I agree with what he said about the way we are thinking about these issues.

Senator Patterson: We are fortunate to have such distinguished witnesses. I think all of them have agreed on the importance of a tax treaty with Hong Kong.

Ms. Todgham Cherniak, I believe you said that having a tax treaty with Hong Kong is key for a Canadian business trying to get a foothold in the Chinese market. I believe you said that the treaty would make transactions from China to Hong Kong and then to Canada much smoother. Could you elaborate on how the treaty will assist, please?

Ms. Todgham Cherniak: Yes. I would not say that it is critical, but it is a tool that can help. Many Canadian businesses are currently doing business in Hong Kong and China. The tax treaty has not yet been passed and it will not be implemented immediately when the legislation takes effect.

All that being said, it is helpful because it is hard to get money out of China. When Canadian companies do business in China, the money stays in China and is reinvested there rather than coming back home so that we can have Canadian jobs and Canadian opportunities. Having certainty on money going through Hong Kong and transparency and certainty as a result of limits to withholding tax is helpful, and it will help that process along. It is going along right now, but it is another tool that will be helpful.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Mintz, Hong Kong is among the largest financial centres in Asia and an important conduit for financial investments, particularly in China. I believe many Canadian businesses use Hong Kong as a regional centre for their investments in China and other parts of Asia. Can you speak to the historical nature of that phenomenon in its extent today?

Mr. Mintz: I am sorry, but I would not have numbers to give you on that today; I would have to look it up. However, I will tell you about my own experience, because I have done work in this area over the past number of years.

accords multilatéraux. Il a le pouvoir de signer des accords bilatéraux, mais pas celui de signer des accords multilatéraux en matière fiscale.

Cette convention est multilatérale : de 50 à 60 pays l'ont signée, et elle prévoit l'échange d'information sur des questions fiscales allant au-delà de l'impôt sur le revenu. Cela englobe toutes sortes d'autres taxes et impôts. Est-ce qu'elle va permettre de régler tous les problèmes que vous soulevez relativement au blanchiment d'argent, je n'en suis pas certain. C'est le genre d'enjeu qui pourrait nécessiter d'autres accords.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Mintz, avez-vous des choses à dire sur cette question?

M. Mintz : M. Pantaleo vous a très bien répondu. Nous partageons son point de vue sur ces questions.

Le sénateur Patterson : Nous avons beaucoup de chance de recevoir des témoins de votre calibre. Je crois que vous convenez tous de l'importance de la convention fiscale avec Hong Kong.

Madame Todgham Cherniak, je crois que vous avez dit qu'il était essentiel de signer une convention fiscale avec Hong Kong pour aider les entreprises canadiennes qui essaient de percer le marché chinois. Vous avez dit, je crois, que cette convention rendrait les transactions de la Chine vers Hong Kong puis vers le Canada beaucoup plus simples. Pouvez-vous nous expliquer un peu comment cette convention va nous aider, s'il vous plaît?

Mme Todgham Cherniak : Oui. Je ne dirais pas qu'elle est essentielle, mais ce peut être un outil utile. Beaucoup d'entreprises canadiennes font déjà des affaires à Hong Kong et en Chine. Cette convention fiscale n'a pas encore été signée et elle ne sera pas mise en œuvre immédiatement à l'entrée en vigueur de la loi.

Cela dit, elle va être utile parce qu'il est difficile de faire sortir de l'argent de la Chine. Quand les entreprises canadiennes font des affaires en Chine, l'argent reste en Chine et y est réinvesti plutôt que de revenir au Canada pour financer des emplois et des débouchés ici. Il est bon d'accroître la certitude concernant l'argent qui passe par Hong Kong et la transparence grâce aux limites sur les retenues d'impôt. Il y a des affaires qui se font en ce moment, mais c'est un autre outil qui va nous aider.

Le sénateur Patterson : Merci.

Monsieur Mintz, Hong Kong est l'un des plus grands centres financiers d'Asie, et c'est un intermédiaire important pour les investissements financiers, particulièrement en Chine. Je pense que beaucoup de sociétés canadiennes ont un centre régional à Hong Kong pour leurs investissements en Chine et dans d'autres pays d'Asie. Pouvez-vous nous parler de la nature historique de ce phénomène qui perdure encore aujourd'hui?

M. Mintz : Je m'excuse, mais je n'ai pas de chiffres à vous donner à ce sujet aujourd'hui, je vais devoir vérifier. Cependant, je peux vous parler de ma propre expérience, parce que j'ai travaillé dans la région au cours des dernières années.

You are absolutely right that Hong Kong is a significant conduit for money going into China. It has been important for Canadians. In fact, 10 years ago when I was in Hong Kong I met many Canadian business people who were doing business in China. They tended to go to Hong Kong before going into China because it was English-speaking and had many British-type institutions that we were used to. They had very good rule of law in Hong Kong, so it was a good stepping stone into China for Canadian businesses. That is one reason that Hong Kong, even today, remains a significant centre for money to go into China and then come back into Canada.

Singapore has also played an important role. I am not sure how much Canadian businesses use Singapore relative to Hong Kong, but it has been another important regional financial centre. Many companies from around the world that work in China go through Singapore. Of course, now China is trying to make Shanghai an important financial centre for so that people will go directly into China.

One of the things — and this is because of work that I did with the IMF for a number of years in China — that one needs to appreciate in China is that we talk about Canada being a federal country, provinces having their own important rules and sometimes barriers to free trade of capital, goods and services within Canada. China is an amazingly decentralized country in many ways. Just because you go into Shanghai, for example, does not mean you can go into anywhere in China after that. There are a number of local rules and regulations that must be dealt with as well.

The Chair: That concludes our questions in round one. I will move to round two where I have two questioners.

Senator Black: To all three witnesses and for the benefit of the record, I am very interested in your views. If we were not to pass this legislation, what effect would it have on competitiveness for Canadian businesses?

Mr. Pantaleo: We said a lot about the Hong Kong treaty, as you know. Going back to why a number of people pressed for a treaty with Hong Kong, one of the key aspects of Canadian policies in making Canadian companies competitive abroad is our exemption system on active business income. We afford that to foreign subsidiaries of Canadian companies that are carrying on active businesses, but only if they are doing so in countries that we have a tax treaty with or that we have entered into a TIEA with. That is the obvious competitive disadvantage that Canadian companies would have vis-à-vis a number of other jurisdictions that provide for an exemption for such activities but do not have the requirement to do so through countries with which their home jurisdiction has a tax treaty. That would be a significant one.

Vous avez absolument raison de dire que Hong Kong est un intermédiaire important pour investir en Chine. C'est une plaque tournante pour les Canadiens. En fait, il y a 10 ans, quand j'étais à Hong Kong, j'ai rencontré beaucoup de gens d'affaires canadiens qui faisaient des affaires en Chine. Ils avaient tendance à aller à Hong Kong avant d'aller en Chine parce qu'on y parlait anglais et qu'on y trouvait beaucoup d'institutions d'inspiration britannique auxquelles nous étions habitués. La primauté du droit est très bien établie à Hong Kong, c'est donc un bon tremplin pour les entreprises canadiennes qui veulent faire le saut en Chine. C'est l'une des raisons pour lesquelles Hong Kong demeure encore aujourd'hui un centre de transit important pour l'argent qui entre en Chine et revient au Canada.

Singapour joue également un rôle important. Je ne sais pas trop quelle est l'importance relative de Singapour pour les entreprises canadiennes par rapport à Hong Kong, mais Singapour est un autre centre financier régional important. Beaucoup d'entreprises de différents pays du monde qui font des affaires en Chine passent par Singapour. Bien sûr, la Chine essaie maintenant de faire de Shanghai un centre financier important pour que les gens entrent directement en Chine.

Il y a une chose qu'il faut savoir au sujet de la Chine et que je retiens de mon travail pour le FMI pendant quelques années en Chine, c'est qu'on dit que le Canada est un pays à régime fédéral, mais les provinces ont leurs propres règles importantes qui font parfois entrave au libre-échange de capitaux, de biens et de services avec le Canada. La Chine est un pays incroyablement décentralisé à bien des égards. Ce n'est pas parce qu'on réussit à entrer à Shanghai, par exemple, qu'on peut aller n'importe où en Chine après. Il y a beaucoup de règles et de règlements locaux qu'il faut respecter là aussi.

Le président : Cela vient clore notre première série de questions. Il va maintenant y en avoir une deuxième, et j'ai noté le nom de deux personnes qui veulent intervenir.

Le sénateur Black : J'aimerais dire aux trois témoins et pour le compte rendu que vos points de vue m'intéressent au plus haut point. Si nous n'adoptons pas ce projet de loi, quel en sera l'effet sur la compétitivité des entreprises canadiennes?

M. Pantaleo : Nous avons beaucoup parlé de la convention avec Hong Kong, vous le savez. Parlons un peu des raisons pourquoi il y a eu tant de pressions pour que le Canada signe une convention avec Hong Kong : l'un des principaux atouts concurrentiels des politiques canadiennes pour nos entreprises à l'étranger, c'est notre régime d'exemption des revenus provenant d'une entreprise exploitée activement. Nous accordons cette exemption aux filiales étrangères d'entreprises canadiennes qui exploitent activement leur entreprise, mais seulement si elles le font dans des pays avec lesquels nous avons une convention fiscale ou un AERF. C'est le désavantage concurrentiel le plus évident des entreprises canadiennes par rapport à celles des pays qui accordent le même genre d'exemption, mais sans exiger de passer par des pays avec qui ils ont signé une convention fiscale. C'est un aspect important.

I think the other aspect, in particular with Hong Kong, is that it provides for lower withholding rates on certain payments. We do have some domestic laws on interest that provide for a zero withholding. Although we are becoming a net capital exporter and have been for the last 15 years, we still rely heavily on investment into Canada. That is the stated policy of the government and one of the reasons we pursued competitive tax rates. Certainly for investments coming into Canada through Hong Kong, retaining the higher rates would put us at a disadvantage. Those are two things I can point to, one from an outbound and one from an inbound perspective with respect to the Hong Kong treaty.

Ms. Todgham Cherniak: I will rephrase your question as to how I interpret it. What is the effect of the status quo, as where we are now these treaties are not in effect? First would be the negative effect of embarrassment. We have gone out and negotiated these treaties. Tax treaties are a symbol of cooperation, trust and friendship through nations. Not passing treaties that have been negotiated says something about that relationship. When you fracture a relationship, what are the negative side effects of that?

Second, we are in a time of budget issues for governments around the world, and countries need to raise revenue. They raise revenue by taxation. We have alluded to the fact that tax treaties do not cover all forms of taxation, but they do cover some. To the extent that countries may change tax rates on foreign businesses — these four countries where we have the tax conventions covered by this bill — we will have more tax uncertainty. At least having the conventions in place, we will have more tax certainty because the caps on the withholding tax and the rules will be established.

Third, when you look at the protocols with the agreement with Luxembourg and Switzerland, there are greater exchanges of information. This is something the Canada Revenue Agency has been asking for and said they need, so you are not giving them a tool that they said they need to have. There is also exchange of information provisions in the tax treaties as well. It is not just Switzerland and Luxembourg; it will be all six countries that we are talking about. That would be helpful.

Senator Black: Thank you very much.

Mr. Mintz: I would echo a lot of those things. To sum up, if we pass this legislation I see only upside; I do not see any downside to doing so. As my colleagues on this panel have mentioned, there are a number of positive gains: certainty, lower withholding taxes, exchange of information, et cetera. I would add two more points from an economic point of view. We always have to remember that things like withholding taxes are like a tariff to capital flow. If you have the view that free trade of capital is as important as free trade in goods and services, then there is a positive argument

Je crois qu'il y a aussi le fait que ce projet de loi prescrit des taux de retenue inférieurs pour certains paiements, particulièrement à Hong Kong. Nous avons quelques lois nationales intéressantes qui prescrivent un taux de retenue nul. Bien que depuis 15 ans, le Canada soit devenu un exportateur net de capitaux, nous dépendons toujours beaucoup des investissements faits au Canada. C'est la politique affirmée du gouvernement et l'une des raisons pour lesquelles nous privilégions des taux d'imposition concurrentiels. Il est clair que l'imposition de taux supérieurs aux investissements faits au Canada par l'intermédiaire de Hong Kong nous mettrait en position désavantageuse. Voilà deux raisons que je peux vous donner concernant la convention avec Hong Kong, du point de vue de l'importation et de l'exportation.

Mme Todgham Cherniak : Je vais reformuler votre question selon l'interprétation que j'en fais. Quel serait l'effet du statu quo, où ces conventions ne s'appliquent pas? Il y aurait d'abord l'effet négatif de la gêne. Nous sommes allés négocier ces conventions. Les conventions fiscales sont un symbole de coopération, de confiance et d'amitié entre pays. Le fait de ne pas adopter une convention qui a été négociée dit quelque chose sur cette relation. Quand on rompt une relation, quels en sont les effets négatifs?

Ensuite, nous sommes en période budgétaire partout dans le monde, et les pays ont besoin de hausser leurs revenus. Ils le font par les taxes et l'impôt. Nous avons mentionné que les conventions fiscales ne s'appliquent pas à toutes les formes de taxe, mais elles s'appliquent à un certain nombre. Si les quatre pays visés par les conventions fiscales dont traite ce projet de loi peuvent à tout moment modifier le taux d'imposition qu'ils appliquent aux entreprises étrangères, il va y avoir plus d'incertitude fiscale. Au moins, avec ces conventions, nous allons avoir plus de certitude fiscale, parce qu'il va y avoir des plafonds et des règles sur les retenues d'impôt.

Ensuite, si l'on regarde un peu les protocoles signés dans le cadre de l'accord avec le Luxembourg et la Suisse, il y a bien plus d'échange d'information. C'est pourtant ce que réclame l'Agence du revenu du Canada, donc vous lui refuseriez un outil dont elle dit avoir besoin. Il y a des dispositions sur l'échange de renseignements dans les conventions fiscales. Il n'y a pas que la Suisse et le Luxembourg qui en ont; nous en aurons nous aussi avec les six pays dont il est question ici. Ce serait utile.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

M. Mintz : Je suis d'accord avec ces arguments en grande partie. En somme, je ne vois que des avantages à adopter ce projet de loi; je n'y vois aucun désavantage. Comme mes collègues de ce groupe l'ont mentionné, nous avons beaucoup de gains à en tirer : de la certitude, des taux de retenue d'impôt inférieurs, de l'échange d'information, et cetera. J'ajouterais même deux choses du point de vue économique. Il ne faut jamais oublier que les retenues d'impôt sont comme un tarif applicable aux mouvements des capitaux. Si vous croyez que le libre-échange de

to saying if we can reduce our withholding taxes both for Canadian exports of capital as well as imports of capital, and that only has eventually positive impact or for the Canadian economy.

I think more importantly, going back to Ms. Todgham Cherniak's earlier comment, which I totally agree with, one has to think of this in terms of overall trade, the importance of global supply chains and the role that we have in those global supply chains. That is where even the Polish treaty can play a role, given the role Poland now has in the European Union. Certainly, it is critical for Hong Kong. I have less to say about Serbia, not knowing as much about the Canadian relationship with Serbia. With Namibia, we have important mining interests there and that has some implications for the mining sector in that sense.

I just do not see any negatives by passing this legislation; I only see positives.

[Translation]

Senator Maltais: My question is somewhat complex, but I will try to simplify it. Let us take the example of a Canadian company that sets up shop in Hong Kong while opening branches in Shanghai and Beijing, for instance. Will that company be taxed in China, Hong Kong and Canada once the profits are repatriated?

[English]

Mr. Pantaleo: Let me take a shot at that. I would say the activities in China would be subject to Chinese tax. The income would not be subject to Hong Kong tax. As Mr. Mintz indicated at the beginning, Hong Kong basically taxes on a territorial basis. If the activity is considered to occur outside of Hong Kong, then it will not be subject to tax in Hong Kong.

The income, on its return or repatriation to Canada as a dividend, would be received tax-free. There may be some withholding taxes on the dividends from China to Hong Kong; I am not sure. There have been some changes to Chinese law and I cannot remember off the top whether the Chinese-Hong Kong treaty provides for a nil withholding rate.

[Translation]

Senator Maltais: So how is setting up shop in Hong Kong beneficial for a Canadian company? If Hong Kong is only a transit point, could the company not go directly to Beijing?

[English]

Mr. Pantaleo: As has been stated, China may be one of the locations where Canadian companies are carrying on business in the eastern Asian region. Canadian companies, for greater management simplicity and control, will typically set up

capitaux est aussi important que le libre-échange de biens et de services, alors on peut faire valoir qu'en réduisant les retenues d'impôt applicables à la fois aux exportations et aux importations canadiennes de capitaux ne peut avoir qu'un effet positif sur l'économie canadienne.

Enfin, je dirai surtout, pour revenir à une observation précédente de Mme Todgham Cherniak, avec qui je suis totalement d'accord, qu'il faut penser au commerce en général, à l'importance des chaînes d'approvisionnement mondiales et au rôle que nous jouons dans ces chaînes. À ce titre, même la convention avec la Pologne est déterminante, compte tenu du rôle que la Pologne joue actuellement dans l'Union européenne. Il est clair que c'est fondamental dans le cas de Hong Kong. Je ne peux pas vraiment vous parler de la Serbie, puisque je ne connais pas très bien la relation du Canada avec la Serbie. Pour ce qui est de la Namibie, nous avons là-bas des intérêts miniers importants qui peuvent avoir une incidence sur notre secteur minier.

Je ne vois absolument aucun effet négatif à l'adoption de ce projet de loi; je n'y vois que des avantages.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ma question est quelque peu complexe, mais je vais essayer de la simplifier : l'entreprise canadienne qui s'installe à Hong Kong tout en ouvrant des succursales à Shanghai et Beijing, par exemple, sera-t-elle imposée en Chine, à Hong Kong et au Canada au moment où les profits seront rapatriés?

[Traduction]

M. Pantaleo : Je vais essayer de vous répondre. Je vous dirai que les activités menées en Chine seront imposées en Chine. Ces revenus ne seront pas imposés à Hong Kong. Comme M. Mintz l'a indiqué au début, l'imposition à Hong Kong dépend d'abord et avant tout du lieu où ont lieu les activités. Si l'État considère que les activités ont lieu à l'extérieur de Hong Kong, l'impôt de Hong Kong ne s'y appliquera pas.

Les revenus, lorsqu'ils seront rapatriés au Canada sous forme de dividendes, seront libres d'impôt. Il pourrait y avoir des retenues d'impôt sur les dividendes de la Chine à Hong Kong, je n'en suis pas certain. Les lois chinoises ont été modifiées, et je ne me rappelle plus par cœur si la convention entre la Chine et Hong Kong prescrit un taux de retenue nul.

[Français]

Le sénateur Maltais : Quel est l'avantage alors pour une entreprise canadienne de s'installer à Hong Kong? Ne pourrait-elle pas aller directement à Beijing si ce n'est qu'un endroit de transit?

[Traduction]

M. Pantaleo : Comme nous l'avons dit, la Chine peut être l'un des endroits où les entreprises canadiennes font des affaires en Asie de l'Est. Les entreprises canadiennes, pour simplifier leur gestion, ouvrent habituellement un centre régional, d'où elles

regional headquarters to manage the operations on a regional basis. It does not take away from the actual on the ground management of the activities, but they will do so on a regional basis. That would also include treasury functions, dealing with foreign exchanges, procurement and those aspects of it. I could see some real advantages for using Hong Kong in that scenario.

You are quite right, senator. Not all Canadian companies will decide to hold their Chinese investments through Hong Kong. They could very well hold their investments directly from Canada, but many larger Canadian companies do hold their foreign investments through regional holding companies throughout the world, and Hong Kong would be a logical choice in that type of structure for Eastern Asia.

Mr. Mintz: Hong Kong has a sophisticated financial sector compared to many parts of China. As I mentioned earlier on, the rule of law is strong in Hong Kong. It has been based on British tradition for a long time. That is one of the reasons why many companies like to go through Hong Kong and to use Hong Kong for a base to go into China, as well as potentially other countries.

I just want to reiterate that that is an important reason why I argued 12 years ago why we needed this Hong Kong treaty, and I am glad that it is finally going ahead.

Ms. Todgham Cherniak: Going back to the initial question, I think we missed one piece of the answer. If you have a manufacturing operation in China, usually when a Canadian company sets up a subsidiary or something, manufacturing operations in China, it is to ship the goods back to Canada as opposed to sell the goods within China. When the goods are sent back to Canada and resold in Canada, there would be Canadian income taxes with respect to those activities.

It is not 100 per cent of the time that there is no Canadian income tax paid. It depends on the facts and circumstances of each arrangement and what they are doing. When you have a manufacturing operation, based on what I have seen, a lot of the goods are eventually sold in Canada where we get Canadian sales taxes and Canadian income taxes, individuals are involved in the distribution network where there are payroll taxes. It is not a situation where there is never any Canadian tax paid. I am not sure whether we covered that part off.

[*Translation*]

Senator Maltais: I never said that no taxes were being paid in Canada. My question is clear. If a Hong Kong-based company opens factories in China, I just want to know how many times it will be taxed — in Canada, Hong Kong and China. That is all I want to know. I do not want any additional explanations, as my question is very clear.

gèrent leurs activités dans toute la région. Cela ne les empêche pas de gérer leurs activités directement sur le terrain, mais elles concentrent leur gestion dans leur centre régional. Par exemple, c'est là où elles vont s'occuper de la trésorerie, des devises étrangères, de l'approvisionnement et d'autres choses du genre. Je peux voir des avantages concrets à utiliser Hong Kong pour cela.

Vous avez bien raison, sénateur. Ce ne sont pas toutes les entreprises canadiennes qui vont décider de gérer leurs investissements en Chine de Hong Kong. Elles peuvent très bien en faire la gestion directement du Canada, mais beaucoup de grandes entreprises canadiennes gèrent leurs investissements étrangers de leurs sociétés mères régionales dans le monde, et Hong Kong serait un choix logique pour ce type de structure en Asie de l'Est.

M. Mintz : Le régime financier est assez rigoureux à Hong Kong, si on le compare à celui de beaucoup de régions de la Chine. Comme je l'ai déjà mentionné, la primauté du droit est bien établie à Hong Kong. Elle se fonde depuis longtemps sur la tradition britannique. C'est l'une des raisons pour lesquelles beaucoup d'entreprises aiment passer par Hong Kong et utiliser Hong Kong comme base pour entrer en Chine et même dans d'autres pays.

Je tiens à réitérer que c'est une raison importante pour laquelle j'ai plaidé il y a 12 ans en faveur d'une convention avec Hong Kong, et je suis content que nous allions enfin de l'avant.

Mme Todgham Cherniak : Pour revenir à la question initiale, je pense qu'il nous manque une partie de la réponse. Supposons qu'une entreprise canadienne ait une usine de fabrication en Chine, une filiale, pour fabriquer des biens en Chine, le but est habituellement d'envoyer ensuite les biens au Canada plutôt que de les vendre en Chine. Quand les biens sont envoyés et vendus au Canada, l'impôt sur le revenu canadien s'applique à ces activités.

Ce n'est pas dans tous les cas que les entreprises ne paient aucun impôt canadien sur le revenu. Tout dépend des circonstances de chaque accord et de la nature des activités. Lorsqu'une entreprise a une usine en Chine, d'après ce que j'ai vu, une bonne partie des biens finissent par être vendus au Canada, où les taxes de vente canadiennes et l'impôt canadien sur le revenu s'appliquent, et il y a des gens qui travaillent dans le réseau de distribution qui paient de l'impôt aussi. Ce n'est pas comme s'il n'y avait jamais d'impôt payé au Canada. Je n'étais pas certaine que cela avait été mentionné.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas d'impôt payé au Canada. Ma question est claire : si une entreprise basée à Hong Kong ouvre des usines en Chine, je veux tout simplement savoir combien de fois elle sera imposée, au Canada, à Hong Kong et en Chine. C'est tout ce que je veux savoir. Je ne veux pas d'explications supplémentaires, ma question est très claire.

[English]

The Chair: I think Mr. Pantaleo answered the question on the first round.

Thank you very much, panel. You have been very helpful in our deliberations today. On behalf of all of the members of the committee, I would like to express our great appreciation for your appearance today.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes, met this day at 10:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Today the Senate committee is holding its fourth meeting as part of a study on Bill S-17, the Tax Conventions Implementation Bill, 2013.

The purpose of this enactment is to implement four recent tax treaties that Canada has concluded with Namibia, Serbia, Poland and Hong Kong. This enactment also implements amendments to provisions for the exchange of tax information found in the tax treaties that Canada has concluded with Luxembourg and Switzerland.

Honourable senators, as previously discussed, today we will be proceeding with clause-by-clause consideration, after which we will proceed in camera.

If I may, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-17, An Act to implement conventions, protocols, agreements and a supplementary convention, concluded between Canada and Namibia, Serbia, Poland, Hong Kong, Luxembourg and Switzerland, for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

[Traduction]

Le président : Je pense que M. Pantaleo a répondu à cette question pendant le premier tour de table.

Je remercie beaucoup tous nos témoins. Vous nous avez beaucoup aidés dans nos délibérations aujourd'hui. Au nom de tous les membres du comité, j'aimerais vous exprimer notre grande reconnaissance pour votre témoignage d'aujourd'hui.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour, et bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Aujourd'hui, le Comité tient sa quatrième réunion sur l'étude du projet de loi S-17, le Projet de loi de 2013 pour la mise en œuvre de conventions fiscales.

L'adoption du projet de loi vise la mise en œuvre de quatre conventions fiscales conclues récemment entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne et Hong Kong. Elle vise également à appliquer les modifications apportées aux dispositions sur l'échange de renseignements fiscaux dans les conventions fiscales conclues entre le Canada et le Luxembourg et la Suisse.

Mesdames et messieurs, comme nous en avons discuté, nous procéderons aujourd'hui à l'étude article par article du projet de loi, après quoi nous poursuivrons à huis clos.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre des conventions, des protocoles, des accords, un avenant et une convention complémentaire conclus entre le Canada et la Namibie, la Serbie, la Pologne, Hong Kong, le Luxembourg et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 3?	Le président : L'article 3?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 4?	Le président : L'article 4?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 5?	Le président : L'article 5?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 6?	Le président : L'article 6?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 7?	Le président : L'article 7?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 8?	Le président : L'article 8?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 9?	Le président : L'article 9?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clause 10?	Le président : L'article 10?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clauses 11 to 13?	Le président : Les articles 11 à 13?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Clauses 14 and 15?	Le président : Les articles 14 et 15?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall Schedule 1 carry?	Le président : L'annexe 1 est-elle adoptée?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Schedule 2?	Le président : L'annexe 2?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Schedules 3, 4, 5 and 6?	Le président : Les annexes 3, 4, 5 et 6?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?	Le président : L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall the bill carry?	Le président : Le projet de loi est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?	Le président : Vous plaît-il que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: The deputy chair —	Le président : La vice-présidente...
Senator Massicotte: Has priority.	Le sénateur Massicotte : A la priorité.
The Chair: — has priority.	Le président : ... a la priorité.
Senator Massicotte: She has seniority in numbers of years on the committee and years in the absolute sense as well.	Le sénateur Massicotte : Elle a plus d'ancienneté au sein du comité, et en termes absolus.
The Chair: Thank you. I appreciate that.	Le président : Merci.

Senator Hervieux-Payette: We are talking about taxes. I think all of us were very impressed with the quality of the witnesses and also with the importance of these conventions. I hope that my colleagues agree that the chair and I will issue a press release after you have tabled this in the Senate and it is done, that we publicize the fact that this is being adopted. I feel that this is not something that goes too far, but in the economic sector, where Poland and Hong Kong and so on are being mentioned, for the business community, I think it is important the message goes out.

The Chair: I think that is an excellent idea. Very good idea. Draft it and we will sign off on it.

Senator Hervieux-Payette: I think it is important.

The Chair: Excellent point. Thank you.

Senator Massicotte: I would also recommend that the committee write a letter to the Minister of Finance to basically encourage the tendency, if you wish, the momentum being created by the G8 and the G20 that we continually pursue treaties that allow more information sharing relative to tax avoidance and tax evasion, including wording that will allow us to pursue inquiries relative to the whitewashing of money. The current treaty basically specifically excludes that last category, and I think as the G7 and G20 seemed to indicate a couple weeks ago, we encourage the minister to pursue that openness of information.

The Chair: I have no trouble with that. Okay. Is there anything further to bring before the committee before we go in camera? No.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous parlons de l'impôt. Je crois que nous avons tous été impressionnés par la qualité des témoins de même que par l'importance de ces conventions. J'espère que mes collègues accepteront que le président et moi-même publions un communiqué de presse lorsque le projet de loi aura été présenté au Sénat et sera terminé, afin que nous puissions rendre publique son adoption. Ce n'est peut-être pas beaucoup, mais je crois qu'il est important de diffuser le message dans la communauté des affaires, pour le secteur économique, puisque la Pologne, Hong Kong et d'autres en font partie.

Le président : Je crois que c'est une excellente idée. Une très bonne idée. Vous pouvez le rédiger, puis nous le signerons.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je crois que c'est important.

Le président : C'est un très bon point. Merci.

Le sénateur Massicotte : Je recommanderais également au comité de préparer une lettre à l'intention du ministre des Finances, pour favoriser la tendance, si vous voulez, et poursuivre sur la lancée du G8 et du G20, pour montrer que nous allons conclure des traités qui permettent un plus grand partage des renseignements sur l'évitement fiscal et la fraude fiscale, qui comprendront des dispositions nous permettant de réaliser des enquêtes sur le blanchiment d'argent. Le traité actuel exclut clairement cette dernière catégorie, et comme le G7 et le G20 l'ont fait valoir il y a quelques semaines, nous encourageons le ministre à chercher la transparence.

Le président : Je n'y vois aucun problème. D'accord. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au comité avant que nous nous réunissions à huis clos? Non.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, May 1, 2013

LexSage Professional Corporation:

Cyndee Todgham Cherniak, Counsel.

PricewaterhouseCoopers LLP:

Nick Pantaleo, Partner.

University of Calgary School of Public Policy:

Jack Mintz, Director and Palmer Chair in Public Policy
(by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} mai 2013

LexSage Professional Corporation :

Cyndee Todgham Cherniak, avocate-conseil.

PricewaterhouseCoopers LLP :

Nick Pantaleo, partenaire.

École de politique publique de l'Université de Calgary :

Jack Mintz, directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique
publique (par vidéoconférence).